

## Chapitre 4

# FACTEURS DE SANTÉ



- **Les habitants de la province majoritairement détenteurs d'un diplôme de l'enseignement supérieur (39,4 %).** Les diplômés de l'enseignement secondaire supérieur représentent quant à eux 37,7 % de la population contre 8,6 % qui ne détiennent aucun diplôme ou au maximum un diplôme de l'enseignement primaire.
- **Une disparité entre les communes en termes de revenu.** Globalement, les communes du nord-ouest de la province disposent d'un revenu médian plus élevé que celles du sud-est. Cette observation est similaire lorsqu'on observe les inégalités de revenus au sein des communes. Les communes du nord-ouest présentant des inégalités plus importantes que celles du sud.
- **Un peu plus d'une personne active sur sept au chômage.** 13,7 % de la population en province de Liège sont au chômage. Le taux de chômage est plus élevé chez les 50 ans et plus dans l'arrondissement de Liège où il atteint 17,0 %. Plus de la moitié (62,0 %) des demandeurs d'emploi inoccupés en province de Liège sont dans cette situation depuis plus d'un an.
- **Un peu moins d'un jeune de 18 à 24 ans sur cinq (19,4 %) bénéficie d'une allocation d'aide sociale, d'une allocation de chômage ou d'une allocation aux personnes handicapées.** Parmi ceux-ci, 14,2 % reçoivent cette aide du CPAS.
- **Des situations d'endettement problématique chez 4,4 % de la population de la province.** Parmi les personnes ayant au moins un crédit, 6,5 % sont en situation d'endettement problématique.
- **Plus d'un ménage sur dix (12,0 %) est de type monoparental.** Dans 80,8 % des cas, ces ménages monoparentaux concernent les femmes.
- **Plus d'une personne sur dix (12,1 %) en province de Liège est obèse.** Au total, 46,1 % de la population présentent un IMC trop élevé et sont en situation de surpoids ou d'obésité.
- **Les hommes plus nombreux que les femmes à pratiquer une activité physique.** Ils sont 56,2 % à effectuer au moins 150 minutes par semaine d'activités physiques un minimum modéré, alors que les femmes ne sont que 40,9 %.
- **Environ un tiers (32,7 %) des habitants de la province consomment des fruits quotidiennement tandis que quatre sur dix (42,2 %) consomment des légumes quotidiennement.** Les femmes sont proportionnellement plus nombreuses que les hommes à déclarer consommer des fruits et des légumes.
- **Plus de deux personnes sur dix (20,2 %) sont des fumeurs quotidiens.** Depuis 2004, cette proportion tend à diminuer au fil du temps, même si une légère augmentation apparaît entre 2013 et 2018.
- **Près d'une personne sur dix (9,5 %) consomme de l'alcool tous les jours.** Cette proportion est plus élevée chez les hommes que chez les femmes.

## 1. Facteurs sociaux

La santé des individus est influencée par de nombreux facteurs, qu'ils soient biologiques (l'âge, le sexe, le patrimoine génétique), comportementaux (mode de vie), socio-économiques (accès aux soins, niveau d'éducation, revenus) ou encore environnementaux [1]. S'il est difficile d'agir sur les facteurs biologiques, les habitudes et comportements des individus peuvent être modifiés par eux-mêmes et auront une influence sur l'état de santé et la qualité de vie en général [2]. Par ailleurs, les conditions socio-économiques influent également sur la santé : plus un individu occupe une position socio-économique défavorable, plus il est en mauvaise santé, et moins son espérance de vie sera longue. Ce gradient social concerne toute l'échelle socio-économique, de haut en bas, et s'observe partout dans le monde [3].

### 1.1. Niveau d'instruction

Tableau 4.1. Répartition de la population (25-64 ans) en fonction du niveau d'études, Belgique-Wallonie-province de Liège, 2020

Niveau d'études	Belgique		Wallonie		Province de Liège	
	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%
Primaire ou sans diplôme	408 741	6,8	148 192	7,8	50 109	8,6
Secondaire inférieur	809 893	13,4	275 595	14,5	78 501	13,5
Secondaire supérieur	2 250 466	37,2	717 181	37,8	218 573	37,7
Études supérieures	2 558 076	42,3	747 520	39,4	228 200	39,4
Total	6 027 175	99,6	1 888 487	99,4	575 383	99,3

Source : Statbel, Enquête sur les forces de travail, calculs OSLg

→ Globalement, les niveaux d'instruction en province de Liège sont proches de ceux de la Wallonie et de la Belgique, excepté pour le niveau supérieur où la Belgique présente une proportion de diplômés de 42,3 % contre 39,4 % en Wallonie et en province de Liège. De manière générale, les individus sont proportionnellement plus nombreux à posséder un diplôme du secondaire supérieur ou du niveau supérieur (respectivement 37,7 % et 39,4 % en province de Liège). Un peu moins de 9 % de la population de la province ne possèdent pas de diplôme ou uniquement le diplôme de l'enseignement primaire.

# FACTEURS DE SANTÉ

## 1.2. Revenus des ménages

Le revenu médian par déclaration fiscale est le revenu situé au milieu de la série, lorsque les déclarations sont classées par ordre croissant des revenus. Autrement dit, le revenu médian est tel que la moitié des ménages ont un revenu inférieur à cette valeur et l'autre moitié a un revenu supérieur. À la différence de la moyenne arithmétique, la médiane n'est pas influencée par des valeurs extrêmes [4].

L'indice de richesse est la comparaison du revenu médian d'une entité administrative avec le revenu médian en Wallonie qui est prise comme population de référence et à qui on attribue un indice de richesse égal à 100. Si l'indice de richesse de l'entité administrative est inférieur à 100, alors le revenu médian de cette entité administrative est inférieur au revenu médian wallon. Par contre, si la valeur de l'indice de richesse dépasse 100, alors le revenu médian de l'entité est supérieur au revenu médian wallon [5].

Tableau 4.2. Revenu des habitants et indice de richesse, Belgique-Wallonie-province de Liège, par arrondissement, 2019

		Revenu médian par déclaration (euros)	Indice de richesse par rapport à la Wallonie
Belgique		25 475	106,4
Wallonie		23 942	100,0
Province de Liège		23 779	99,3
ARRONDISSEMENTS	Huy	25 646	107,1
	Liège	22 812	95,3
	Verviers	24 500	102,3
	Waremme	27 062	113,0

Source : Statbel, calculs OSLg

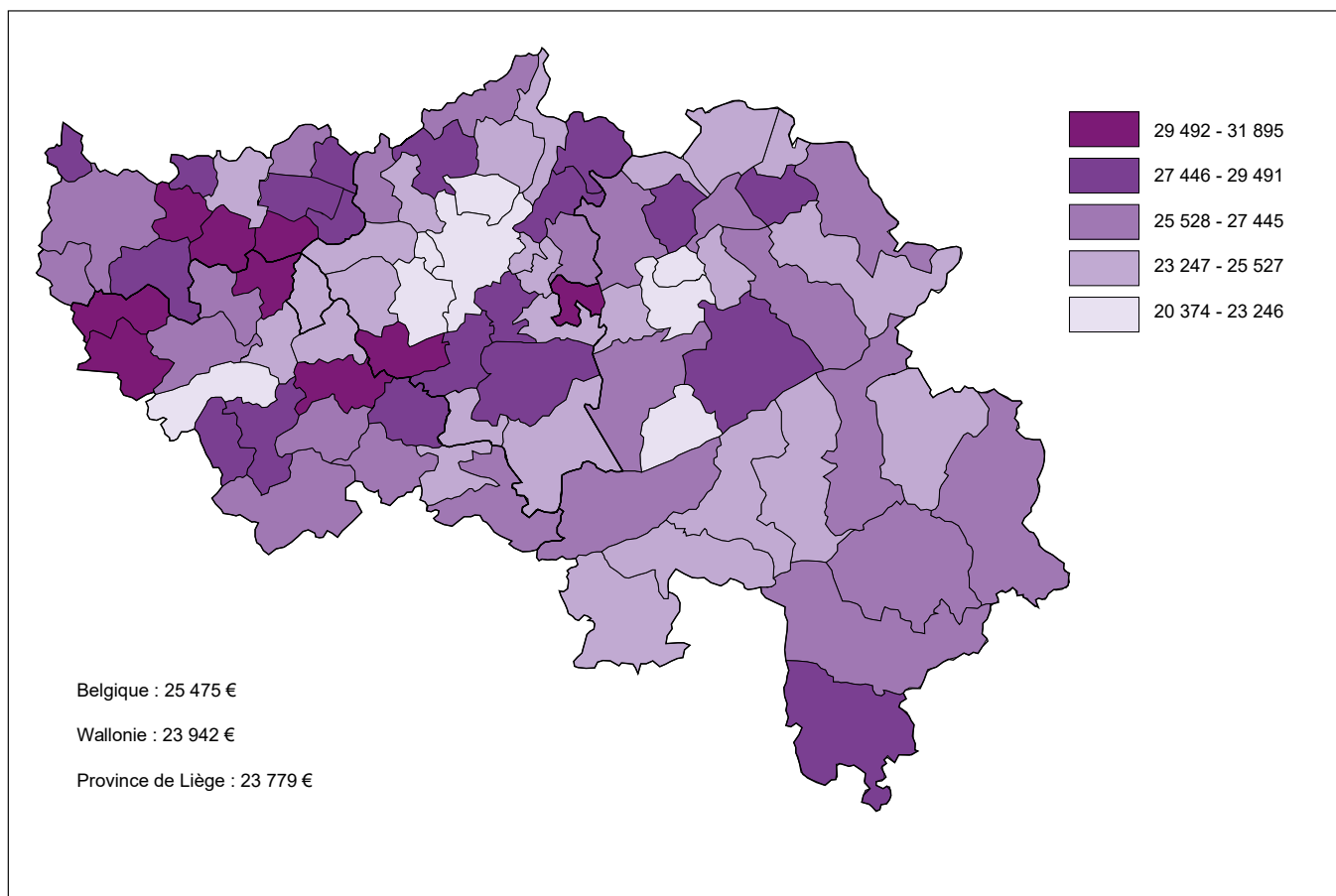
→ Le revenu médian par déclaration fiscale au cours de l'année 2019 est plus faible en province de Liège (23 779 €) qu'en Belgique (25 475 €) et en Wallonie (23 942 €). Les arrondissements de Huy, Verviers et Waremme présentent des revenus médians supérieurs à ceux de la province de Liège et de la Wallonie tandis que le revenu médian de l'arrondissement de Liège est inférieur.

Par rapport à la Wallonie, l'indice de richesse est moins élevé en province de Liège (-0,7 %) et dans l'arrondissement de Liège (-4,7 %). Par contre, il est plus élevé en Belgique (+6,4 %) et dans les arrondissements de Huy (+7,1 %), Verviers (+2,3 %) et Waremme (+13,0 %).



## Chapitre 4 :

Carte 4.1. Revenus médians par déclaration, province de Liège, par commune, 2019



Discretisation : Jenks - Source : Statbel

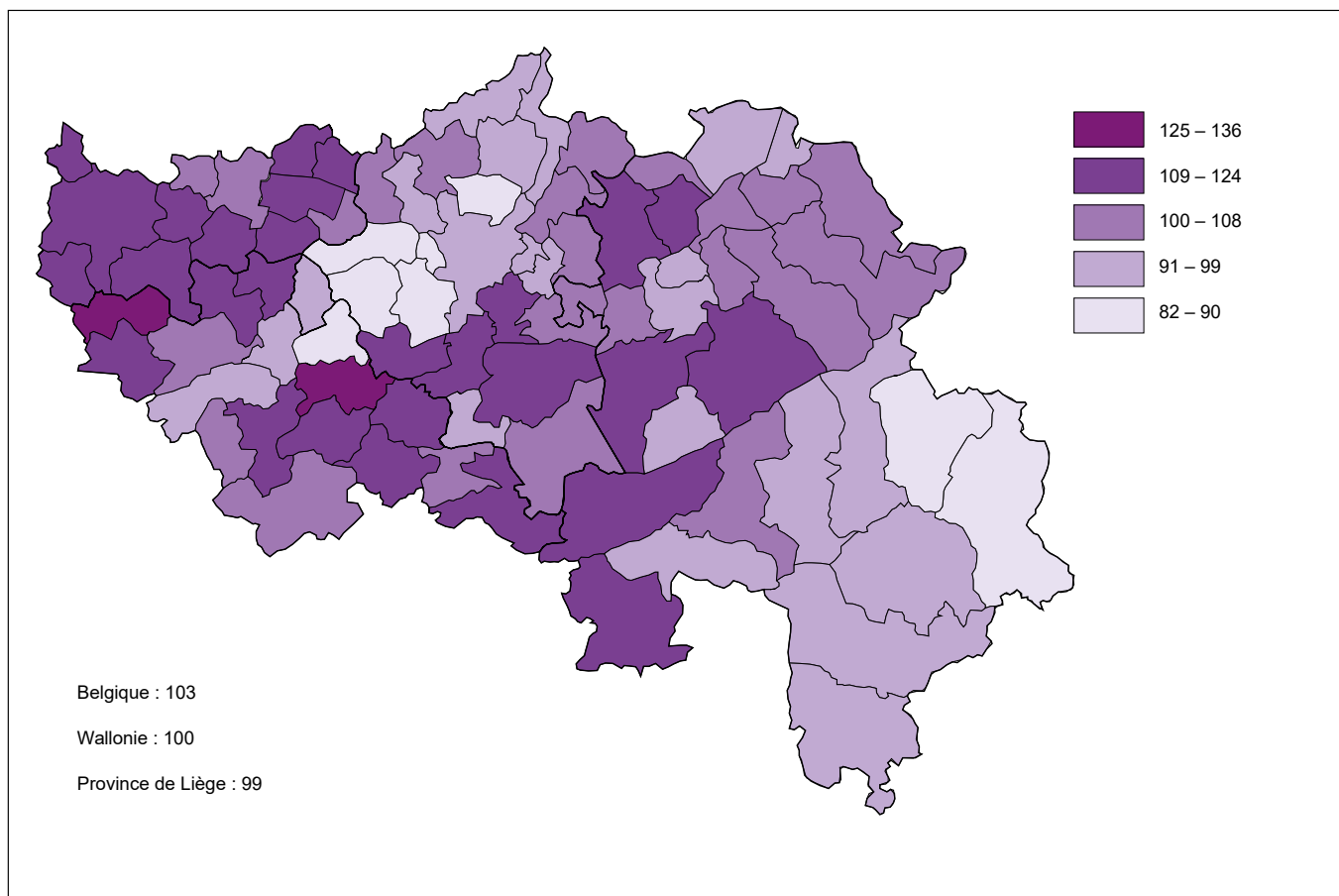
→ En province de Liège, les revenus médians les plus élevés sont relevés dans les communes des arrondissements de Huy et Waremme. Les revenus médians sont supérieurs à 30 500 € dans les communes de Verlaine, Olne et Neupré.

Les revenus médians les plus faibles sont observés dans les communes à forte densité de population. Ils ne dépassent pas 21 000 € à Liège, Dison, Verviers et Seraing.

# FACTEURS DE SANTÉ

Le coefficient interquartile permet de rendre compte de la dispersion des revenus au sein même d'un territoire (ici, la commune), indépendamment d'avoir un revenu élevé ou pas. Il est le rapport de la différence interquartile au revenu médian. La différence interquartile, qui est obtenue en soustrayant le revenu du premier quartile du revenu du troisième quartile (Q3-Q1), permet d'observer la dispersion des revenus autour de la médiane. Plus le coefficient interquartile est élevé, plus le degré d'inégalité de revenus est élevé [5].

Carte 4.2. Coefficient interquartile, province de Liège, par commune, 2019



Discretisation : Jenks - Source : Statbel

→ La province de Liège prise dans son ensemble présente un coefficient interquartile inférieur à la Wallonie, puisqu'il s'élève à 99.

Globalement, les communes du nord-ouest de la province présentent un coefficient interquartile plus élevé, témoin d'une inégalité de revenus plus importante. Plus spécifiquement, les coefficients les plus élevés sont observés à Héron, Burdinne et Nandrin (où ils atteignent 136), tandis que les communes les moins inégalitaires en termes de revenus sont celles de Saint-Nicolas (82), Seraing (82) et Engis (86).

Il est à souligner qu'en province de Liège, de manière générale, les communes présentant les revenus médians les plus élevés sont également les communes où le coefficient interquartile est également le plus élevé.



## Chapitre 4 :

Le revenu disponible comprend les revenus du travail et du capital (biens, fortunes) augmenté des prestations sociales et des indemnités versées par les assurances, diminué des cotisations sociales, des impôts et des primes d'assurance [4].

Tableau 4.3. Revenu moyen disponible, Belgique-Wallonie-province de Liège, par arrondissement, 2018

		Revenu disponible moyen par habitant (euros)	Indice de revenu disponible par rapport à la Wallonie
Belgique		21 215	109,5
Wallonie		19 368	100,0
Province de Liège		18 950	97,8
ARRONDISSEMENTS	Huy	19 940	103,0
	Liège	18 496	95,5
	Verviers	18 949	97,8
	Waremme	21 062	108,7

Source : Banque nationale de Belgique, calculs OSLg

→ Le revenu disponible par habitant en province de Liège est inférieur aux revenus disponibles belge et wallon.

Les habitants des arrondissements de Liège et Verviers ont des revenus disponibles plus faibles que ceux des arrondissements de Huy et Waremme, ces derniers étant plus élevés de 3,0 % et de 8,7 % comparativement à la Wallonie.

### 1.3. Emploi

Avant que l'épidémie de la COVID-19 ne plonge l'économie mondiale dans un coma artificiel, l'Europe et le monde étaient dans une situation de santé publique, économique et sociale plutôt positive. Malgré le ralentissement de la croissance économique observé en 2019, l'UE avait le taux d'emploi le plus élevé de l'histoire et le taux de chômage le plus bas observé, tandis que le niveau de vie a continué à s'améliorer [6].

En Belgique, au cours des 15 dernières années, l'économie belge a été touchée par deux récessions : la crise financière de 2008 et la crise des dettes publiques en 2012. L'emploi, qui réagit avec un certain décalage aux variations conjoncturelles, a été impacté négativement en 2009 et en 2013. Depuis, la dynamique de l'emploi s'est amplifiée, portée notamment par la croissance de l'activité. Depuis 2014, la Belgique connaît une croissance de l'emploi [7].

En 2020, en raison de la crise sanitaire, au niveau de l'OCDE dans son ensemble, on observe une baisse de 8 % de l'activité. En Belgique, la Banque nationale de Belgique et le Bureau fédéral du Plan anticipent un recul de 9 à 11 % du PIB. En ce qui concerne le marché du travail, les conséquences sont évidemment importantes et bien que les chiffres ne soient pas encore disponibles, la situation provoque des conséquences sociales et économiques importantes [8].

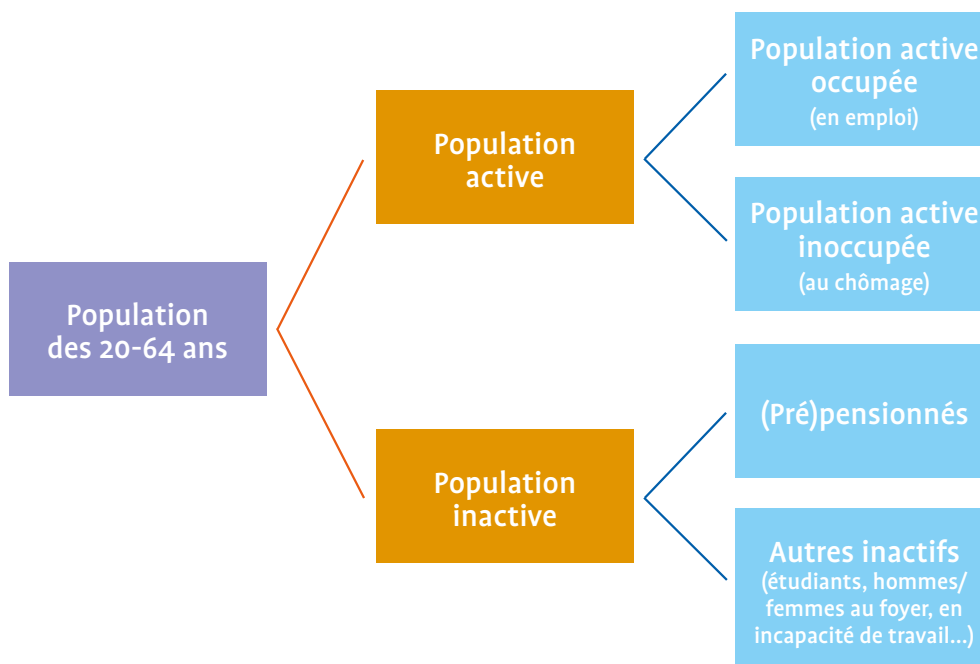
# FACTEURS DE SANTÉ

## 1.3.1. Population active et inactive

La population active regroupe la population active occupée, c'est-à-dire les personnes qui sont en emploi et la population active inoccupée, c'est-à-dire les personnes qui sont au chômage.

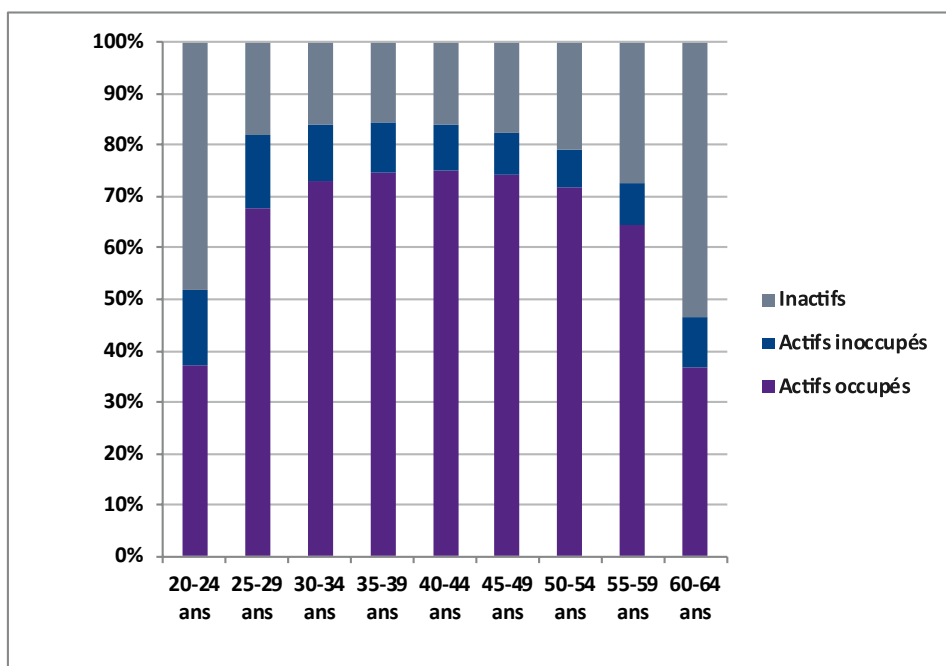
La population inactive regroupe les personnes qui ne sont ni en emploi, ni au chômage. Elle comprend notamment les étudiants, les pensionnés ou prépensionnés, les hommes/femmes au foyer et les personnes en incapacité [4].

### Schéma de la répartition de la population en âge d'être active



## Chapitre 4 :

Figure 4.1. Répartition de la population selon le statut socio-économique, par classe d'âge, province de Liège, 2019



Source : Steunpunt WSE

→ Entre 20 et 35 ans, la proportion d'actifs augmente logiquement avec l'entrée des étudiants sur le marché du travail. À partir de 50 ans, cette proportion tend à diminuer d'abord lentement puis de façon plus importante dès 55 ans, avec l'arrivée progressive des personnes à la pension.

### 1.3.2. Chômage

Le taux d'activité correspond au rapport entre la population active (occupée ou inoccupée) et la population en âge de travailler (20-64 ans).

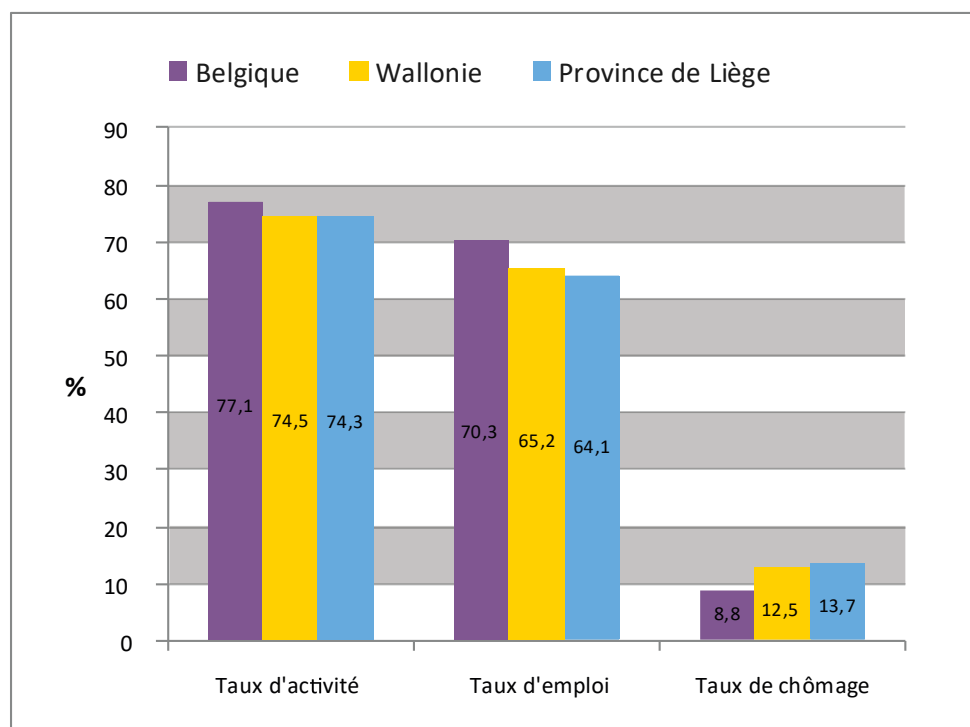
Le taux d'emploi correspond au rapport entre la population active occupée et la population en âge de travailler (20-64 ans).

Le taux de chômage correspond au rapport entre la population active inoccupée et la population active [4].



# FACTEURS DE SANTÉ

Figure 4.2. Taux d'activité, d'emploi et de chômage (%) (20-64 ans), Belgique-Wallonie-province de Liège, 2019



Source : Steunpunt WSE

→ En province de Liège, le taux d'activité de la population des 20-64 ans s'élève à 74,3 %. Ainsi, 25,7 % sont dits inactifs (étudiants, hommes/femmes au foyer, en incapacité, pensionnés...). Le taux d'activité est similaire et le taux d'emploi est inférieur en province de Liège comparativement à la Wallonie.

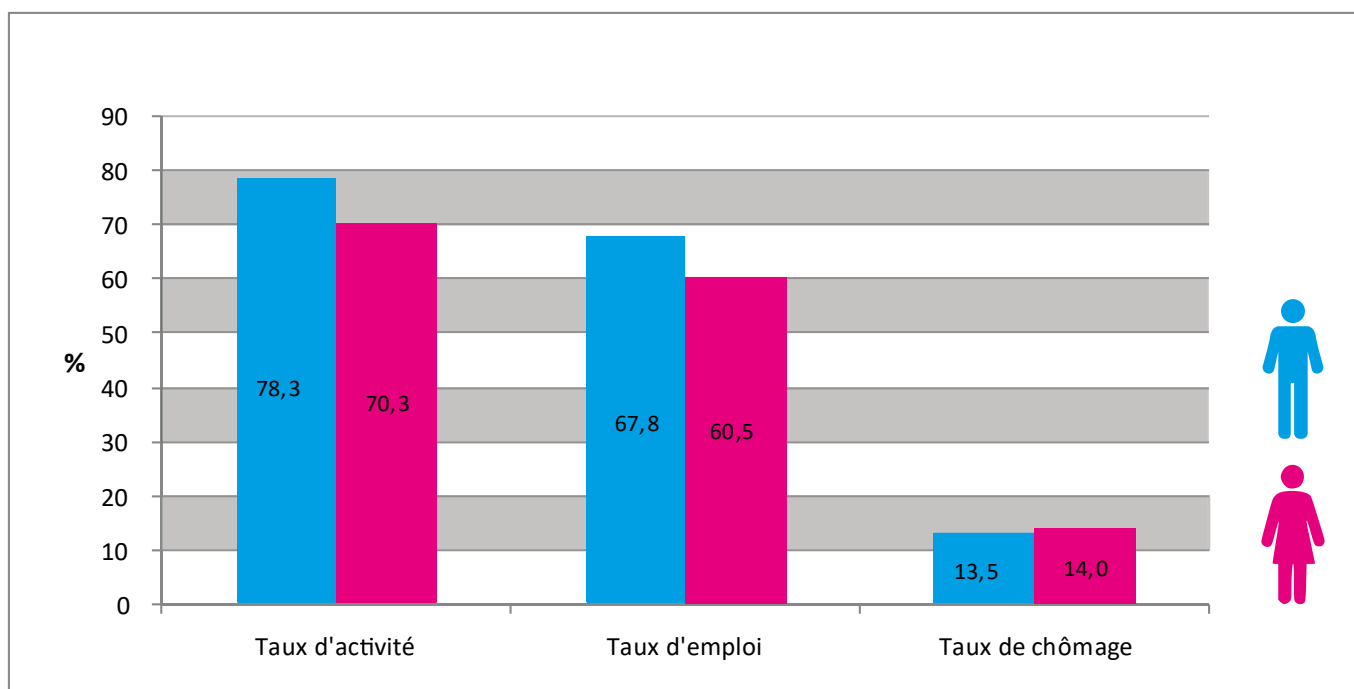
Le taux de chômage est plus élevé en province de Liège (13,7 %) qu'en Wallonie (12,5 %) et en Belgique (8,8 %).

En comparaison avec les données de 2013, la situation est légèrement plus favorable et ce quel que soit le niveau géographique.



## Chapitre 4 :

Figure 4.3. Taux d'activité, d'emploi et de chômage (%), par sexe (20-64 ans), province de Liège, 2019



Source : Steunpunt WSE

→ Par rapport aux hommes, les femmes en province de Liège sont proportionnellement moins nombreuses sur le marché de l'emploi. Le taux d'activité s'élève en effet à 70,3 % chez les femmes contre 78,3 % chez les hommes tandis que le taux d'emploi atteint 67,8 % chez ces derniers contre 60,5 % pour les femmes.

Au niveau du taux de chômage, les femmes sont légèrement plus nombreuses (14,0 %) que les hommes (13,5 %).

# FACTEURS DE SANTÉ

Tableau 4.4. Taux de chômage (%), par âge, Belgique-Wallonie-province de Liège, par arrondissement, juin 2021

		< 25 ans	25 – 49 ans	50 ans et +	Total
Belgique		6,5	6,4	9,9	7,5
Wallonie		11,4	9,5	13,3	10,7
Province de Liège		10,2	9,4	14,4	11,0
ARRONDISSEMENTS	Huy	12,7	7,9	12,8	9,7
	Liège	12,1	11,2	17,0	12,9
	Verviers	6,7	7,3	11,2	8,4
	Waremmes	9,0	5,9	9,6	7,2

Source : ONEM

→ Quel que soit le niveau géographique, les tranches d'âge les plus touchées par le chômage concernent les moins de 25 ans et les 50 ans et plus. En province de Liège, 14,4 % des personnes âgées de 50 ans et plus susceptibles de travailler n'ont pas d'emploi. Cette proportion est plus élevée dans l'arrondissement de Liège (17,0 %). Quant au taux de chômage des jeunes, il est plus élevé dans les arrondissements de Huy et de Liège puisqu'il atteint respectivement 12,7 % et 12,1% (contre 10,2 % en province de Liège).

En comparaison avec les données de juin 2015, la situation s'est améliorée avec des taux de chômage par âge plus faibles et ce quel que soit le niveau géographique.

Tableau 4.5. Nombre et pourcentage de demandeurs d'emploi inoccupés selon la durée du chômage, Wallonie-province de Liège, août 2021

	Moins de 1 an		Plus de 1 an		Total	
	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%
Wallonie	84 499	40,4	124 665	59,6	209 164	100,0
Province de Liège	25 493	38,0	41 669	62,0	67 162	100,0

Source : Forem, calculs OSLg

→ Concernant la durée d'inoccupation, la proportion de chômeurs de moins d'un an est inférieure en province de Liège (38,0 %) par rapport à la Wallonie (40,4 %). Plus de la moitié des chômeurs le sont pour une durée supérieure à un an en province de Liège (62,0 %) tout comme en Wallonie (59,6 %).



# Chapitre 4 :

## 1.4. Autres revenus de substitution

Le revenu d'intégration sociale (RIS) est une aide financière rentrant dans le cadre du droit à l'intégration sociale. Il est accordé sur base de certaines conditions par le Centre Public d'Action Sociale (CPAS). Il remplace l'ancien minimex.

L'aide sociale équivalente (ASE), autrefois appelée équivalent du revenu d'intégration sociale (ERIS), est une aide financière accordée par le CPAS aux personnes qui ne répondent pas aux conditions fixées dans la loi relative au droit à l'intégration sociale mais qui se trouvent dans une situation de besoin similaire [9].

L'allocation aux personnes handicapées est une aide financière destinée aux personnes handicapées. Il existe trois types d'allocations : l'allocation de remplacement de revenus, l'allocation d'intégration et l'allocation d'aide aux personnes âgées [10].

La garantie de revenus aux personnes âgées (GRAPA) est une allocation sociale accordée aux personnes de plus de 65 ans qui ne disposent pas de ressources suffisantes [11].

Tableau 4.6. Proportion (%) de jeunes de 18 à 24 ans bénéficiant d'une allocation d'aide sociale, d'une allocation de chômage ou d'une allocation aux personnes handicapées, Belgique-Wallonie-province de Liège, 2020

Jeunes (18-24 ans)	CPAS : RIS et ASE	Allocation de chômage*	Allocation aux personnes handicapées	% total de jeunes avec allocations
Belgique	8,5	3,0	1,1	12,6
Wallonie	12,1	4,2	1,1	17,5
Province de Liège	14,2	4,1	1,2	19,4

Sources : SPP Intégration sociale; ONEM; SPF Sécurité sociale; Statbel, calculs OSLg  
\*juin 2020

→ En 2020, en province de Liège, 19,4 % des jeunes de 18 à 24 ans vivent avec une allocation d'aide sociale, une allocation de chômage ou une allocation aux personnes handicapées. Cette proportion est plus élevée qu'en Wallonie (17,5 %) et en Belgique (12,6 %). Parmi ces 19,4 %, 14,2 % bénéficient d'une aide sociale du CPAS (RIS ou ASE).

# FACTEURS DE SANTÉ

Tableau 4.7. Proportion (%) de personnes de 18 à 64 ans bénéficiant d'une allocation d'aide sociale, d'une allocation de chômage ou d'une allocation aux personnes handicapées, Belgique-Wallonie-province de Liège, 2020

Population d'âge actif (18-64 ans)	CPAS : RIS et ASE	Allocation de chômage*	Allocation aux personnes handicapées	% total de 18-64 ans avec allocations
Belgique	3,2	5,1	2,4	10,7
Wallonie	4,7	6,5	3,0	14,2
Province de Liège	5,8	6,8	3,5	16,1

Sources : SPP Intégration sociale; ONEM; SPF Sécurité sociale; Statbel, calculs OSLg  
\*juin 2020

→ En province de Liège, parmi les personnes en âge actif (18-64 ans), 16,1 % bénéficient d'une aide financière. Ce pourcentage est plus élevé qu'en Wallonie (14,2 %) et en Belgique (10,7 %).

Tableau 4.8. Proportion (%) de personnes de 65 ans et plus bénéficiant d'une allocation d'aide sociale ou d'une d'allocation aux personnes handicapées, Belgique-Wallonie-province de Liège, 2020

Personnes âgées (65 ans et +)	GRAPA	CPAS : RIS et ASE	Allocation aux personnes handicapées	% total de 65 ans et + avec allocations
Belgique	4,8	0,2	n.d.	n.d.
Wallonie	5,4	0,2	7,5	13,1
Province de Liège	6,1	0,2	8,2	14,5

Sources : SPP Intégration sociale; Service fédéral des Pensions; SPF Sécurité sociale; Statbel, calculs OSLg

→ Parmi les personnes âgées de 65 ans et plus en province de Liège, 14,5 % touchent une allocation d'aide sociale. Parmi elles, 8,2 % bénéficient d'une allocation aux personnes handicapées. Ce pourcentage est inférieur à celui de la Wallonie (7,5 %).

Entre 2014 et 2020, les proportions de personnes bénéficiant d'une aide financière ont légèrement augmenté et ce quel que soit le niveau géographique. De manière plus détaillée, les proportions de bénéficiaires d'une allocation de chômage ont légèrement diminué, mais ont été compensées par l'augmentation des proportions de bénéficiaires d'une aide financière du CPAS.



# Chapitre 4 :

## 1.5. Endettement

Un crédit est considéré comme défaillant lorsque l'emprunteur n'a pas totalement remboursé la somme due trois mois après la date de son échéance. On parlera alors de situation d'endettement problématique [4].

Au regard des données de la Centrale des crédits aux particuliers de la Banque nationale de Belgique, les situations de surendettements et d'endettements problématiques ont diminué en 2020. Cette dynamique positive récente survient après une longue période défavorable en matière de surendettement. Celle-ci s'explique en partie par une conjoncture économique relativement favorable en Belgique [12].

Néanmoins, au vu de la crise sanitaire, il conviendra d'observer avec attention l'évolution de la situation.

Tableau 4.9. Proportion (%) de personnes enregistrées à la Centrale des crédits aux particuliers de la Banque nationale de Belgique, Belgique-Wallonie-province de Liège, par arrondissement, 2020

		Personnes majeures enregistrées pour au moins un crédit (%)	Personnes majeures ayant au moins un crédit défaillant (%)	Personnes majeures ayant au moins un crédit défaillant parmi les personnes ayant au moins un crédit (%)
Belgique		66,3	3,2	4,8
Wallonie		69,5	4,5	6,5
Province de Liège		67,4	4,4	6,5
ARRONDISSEMENTS	Huy	72,5	4,0	5,6
	Liège	66,9	5,1	7,6
	Verviers	64,5	3,3	5,1
	Waremme	74,0	3,4	4,6

Source : Banque nationale de Belgique - Centrale des Crédits à la Consommation, calculs OSLg

→ En 2020, presque 7 personnes sur 10 en province de Liège ont un crédit, qu'il s'agisse d'un crédit hypothécaire, d'un prêt à tempérament ou d'une ouverture de crédit. Parmi celles-ci, 6,5 % ont au moins un crédit défaillant. C'est une proportion similaire à celle de la Wallonie (6,5 %) mais plus élevée qu'en Belgique (4,8 %). L'arrondissement de Liège présente la part la plus élevée (7,6 %) de la province de Liège, la plus faible concerne l'arrondissement de Waremme (4,6 %).

Par rapport aux données de 2014, on observe proportionnellement moins de personnes ayant enregistré un crédit et de ce fait, les proportions de personnes qui ont un crédit défaillant sont également plus faibles.

# FACTEURS DE SANTÉ

## 1.6. Monoparentalité

Une famille monoparentale se définit comme un ménage composé d'un adulte de référence, c'est-à-dire un chef de ménage, soit de sexe masculin, soit de sexe féminin et de ses enfants [4].

Au cours des 60 dernières années, la structure familiale a fortement évolué et de nouveaux modèles familiaux sont apparus, parmi lesquels les familles monoparentales. Celles-ci ont fortement augmenté au fil des années, et entraînent des questions sociétales étant donné la plus grande vulnérabilité dans ces familles [13].

Socio-économiquement parlant, les familles monoparentales présentent un risque de pauvreté et d'exclusion plus élevé que dans les familles à deux parents, ont un accès restreint au marché de l'emploi (et cela est particulièrement vrai pour les femmes), présentent un taux de chômage plus élevé, de moins bonnes conditions de logement... Enfin, ces risques et ces difficultés sont également influencés par le nombre d'enfants [14].

Tableau 4.10. Proportion (%) de ménages monoparentaux selon le sexe du chef de ménage, Belgique-Wallonie-province de Liège, par arrondissement, 2020

		Hommes (%)	Femmes (%)	Total (%)
Belgique		1,9	8,0	9,9
Wallonie		2,3	9,9	12,2
Province de Liège		2,3	9,7	12,0
ARRONDISSEMENTS	Huy	2,7	9,2	11,9
	Liège	2,2	10,5	12,7
	Verviers	2,1	8,2	10,3
	Waremme	2,5	9,0	11,6

Source : Statbel, calculs OSLg

→ En 2020, la proportion de ménages monoparentaux représente 9,9 % de l'ensemble des ménages en Belgique. Cette proportion est plus élevée en Wallonie (12,2 %) et en province de Liège (12,0 %).

Quel que soit le territoire observé, les chefs de ménages monoparentaux sont majoritairement des femmes.



# Chapitre 4 :

## 1.7. Logements publics

Le logement est l'un des éléments essentiels du développement socio-économique d'une région. Le droit au logement est d'ailleurs inscrit dans la Constitution. Près de 100 ans après son instauration, le logement public (souvent appelé « logement social ») est toujours aussi indispensable pour assurer un logement décent pour une part importante de la population. En Wallonie, plusieurs défis impactent les besoins en logements publics : la croissance démographique qui nécessite la création de nouveaux logements ; l'évolution de la taille des ménages qui tend à diminuer à cause du vieillissement de la population, de la décohabitation et de la fragmentation des ménages ; l'accès au logement pour les ménages à faibles revenus pour qui l'accès à un logement du secteur locatif privé peut s'avérer difficile, voire impossible ; l'état d'une grande partie du parc de logements qui a besoin de rénovation en tenant compte prioritairement de la sécurité, de la salubrité et de la performance énergétique ; le vieillissement démographique qui implique un développement de logements adaptés aux personnes en perte d'autonomie ou à mobilité réduite [15].

Les données présentées ci-après ont été établies sur base des déclarations des communes elles-mêmes. En effet, dans le cadre des plans d'ancrage communaux, le Département du logement du SPW réalise un recensement précis du parc locatif public, par commune. Dans ce cadre, chaque commune est amenée à déclarer le nombre de logements publics qu'elle compte louer sur son territoire [16]. Le dernier recensement a été effectué en 2017. Notons que certaines données ne sont pas disponibles, il s'agit des données pour lesquelles la commune n'a pas fourni l'information quant au nombre de logements publics qu'il y a sur son territoire.

Les logements publics comprennent les logements de transit ou d'insertion ; les logements loués appartenant à la commune, au CPAS ou à la Régie autonome, les logements mis en gestion par les propriétaires privés ou publics, par l'intermédiaire d'une agence immobilière sociale (AIS), d'une société de logement de service public (SLSP) ou d'une association sans but lucratif (ASBL) ; les logements gérés par le fonds du logement de Wallonie (FLW) ; les logements gérés par l'Office central d'action sociale et culturelle du Ministère de la Défense (OCASC) ; les logements créés dans le cadre de la formule de type « Community Land trust<sup>1</sup> » ; les logements de résidence services, sociales ou non, à la condition qu'ils soient gérés par un opérateur reconnu par le Code Wallon du Logement ; les logements d'urgence.

<sup>1</sup> Un community Land Trust est une organisation sans but lucratif qui a pour mission d'acquérir et gérer des terrains en vue d'y créer des habitations accessibles pour des ménages ayant des difficultés d'accès à un logement ainsi, éventuellement, que des équipements d'intérêt collectif (Comment ça marche ? - CLTB)



# FACTEURS DE SANTÉ

Tableau 4.11. Proportion (%) de logements publics, Wallonie-province de Liège, par arrondissement, 2017

		Logements publics (%)
Wallonie		6,8
Province de Liège		7,8
ARRONDISSEMENTS	Huy	4,6
	Liège	10,1
	Verviers	4,8
	Waremme	2,8

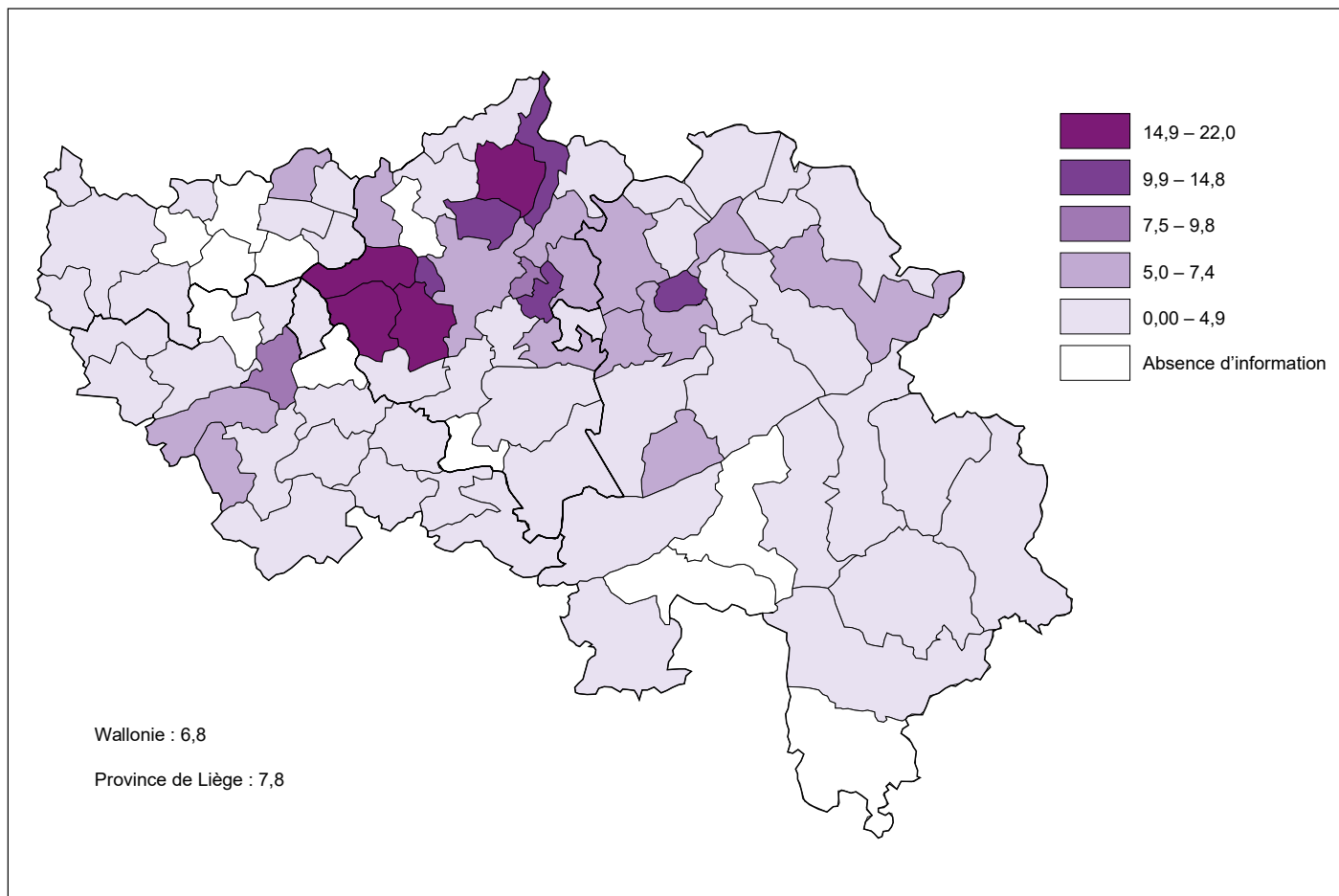
Source : SPW-Département du logement

→ En 2017, un peu moins de 8 % de l'ensemble des logements en province de Liège sont des logements publics. Cette proportion est supérieure à celle de la Wallonie qui atteint 6,8 %. Au niveau des arrondissements, celui de Liège présente la proportion la plus élevée de logements publics (10,1 %) tandis que l'arrondissement de Waremme ne compte que 2,8 % de logements publics parmi l'ensemble des logements du territoire.



## Chapitre 4 :

Carte 4.3. Proportion (%) de logements publics, province de Liège, par commune, 2017



Discretisation : manuelle - Source : SPW-Département du Logement

→ Au niveau communal, neuf communes de la province de Liège atteignent une proportion de plus de 10 % de logements publics (parmi le total des logements) sur leur territoire. Elles se situent dans les arrondissements de Liège ou de Verviers.

De grandes disparités sont observées en matière de logements publics dans l'arrondissement de Liège, dans des proportions variables (de 1,6 à 21,1 %).

# FACTEURS DE SANTÉ

## 2. Excès de poids

Selon l'Organisation mondiale de la Santé, le nombre de cas d'obésité a presque triplé depuis 1975. En 2016, plus de 1,9 milliard d'adultes étaient en surpoids, ce qui représente 39 % de la population adulte au monde. Parmi ceux-ci, 650 millions étaient en situation d'obésité, représentant 13 % de la population adulte mondiale. Il y a davantage de personnes en surpoids et obèses que de personnes en insuffisance pondérale et ce dans toutes les régions du monde (à l'exception de certaines parties de l'Afrique subsaharienne et de l'Asie).

La principale cause de ce fléau est un déséquilibre énergétique entre les calories consommées et dépensées. En effet, au niveau mondial, on constate une augmentation de la consommation d'aliments très caloriques et riches en lipides et une augmentation du manque d'activité physique (avec pour causes des modes de vie et de travail plus sédentaires, une évolution des modes de transport et une urbanisation croissante).

Le surpoids et l'obésité constituent un important facteur de risque de maladies chroniques telles que les maladies cardiovasculaires, le diabète, les troubles musculo-squelettiques (en particulier l'arthrose) et certains cancers (de l'endomètre, du sein, des ovaires, de la prostate, du foie, de la vésicule biliaire, du rein et du colon) [17].

L'indice de masse corporelle (IMC) est la mesure la plus utilisée pour évaluer le statut nutritionnel d'un adulte. Il est calculé en divisant le poids (en kilogrammes) par la taille (en mètres au carré).

$$\text{IMC} = \frac{\text{poids (en kg)}}{\text{taille (en m}^2\text{)}}$$

Chez l'adulte (18 ans et plus), les catégories permettant de définir la corpulence sont :

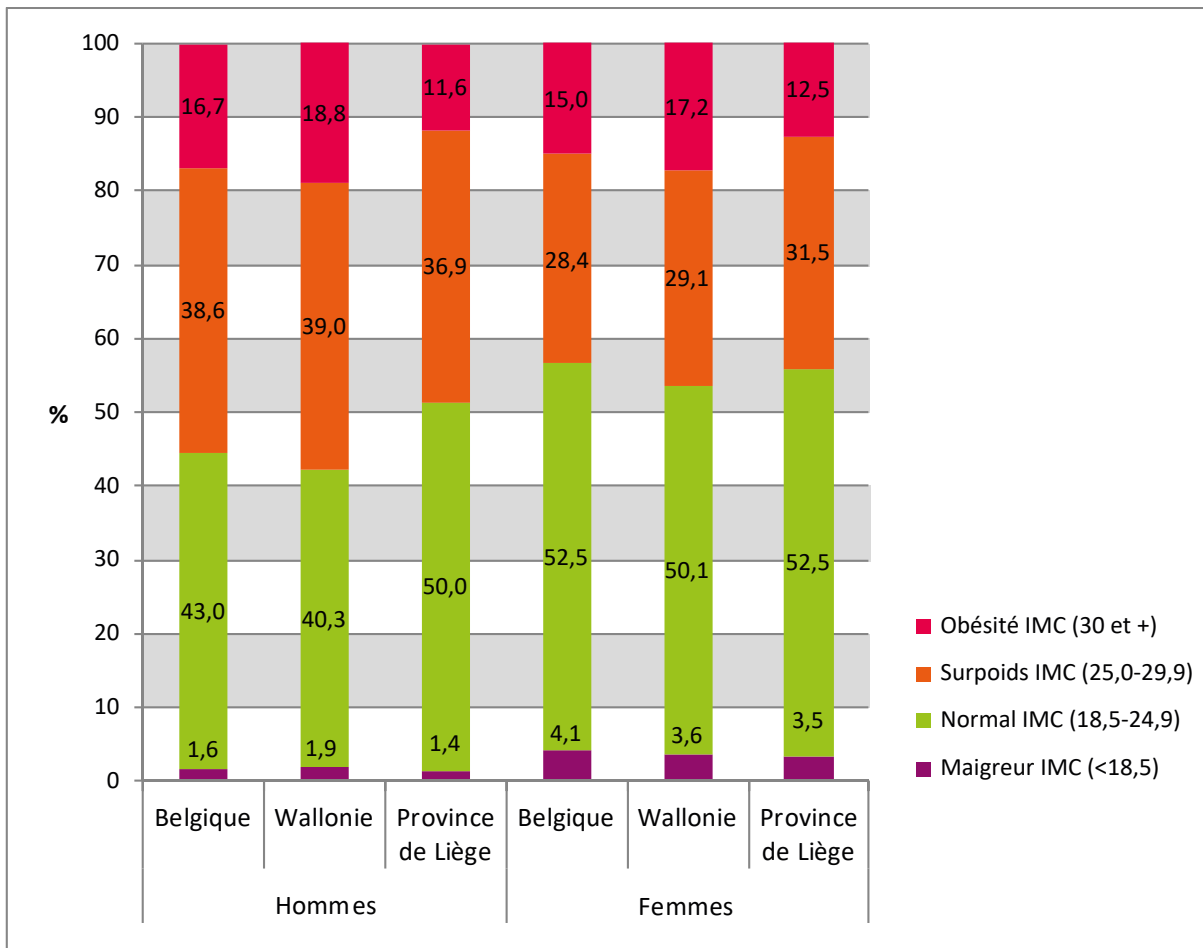
- la maigreur : IMC inférieur à 18,5 ;
- la corpulence normale : IMC supérieur ou égal à 18,5 et inférieur à 25 ;
- le surpoids : IMC supérieur ou égal à 25 et inférieur à 30 ;
- l'obésité : IMC supérieur ou égal à 30 [17].



# Chapitre 4 :

## 2.1. Corpulence des adultes

Figure 4.4. Répartition (en %) de la population (de 18 ans et plus), selon l'IMC, (d'après les déclarations des répondants), selon le sexe, Belgique-Wallonie-province de Liège, 2018



Source : Sciensano-HIS 2018

→ Selon les résultats de l'enquête 2018, la proportion de personnes présentant une obésité est inférieure en province de Liège par rapport à la Wallonie et la Belgique et ce chez les hommes comme chez les femmes. L'obésité concerne 11,6 % des hommes et 12,5 % des femmes en province de Liège. Ces proportions atteignent respectivement 18,8 % et 17,2 % en Wallonie.

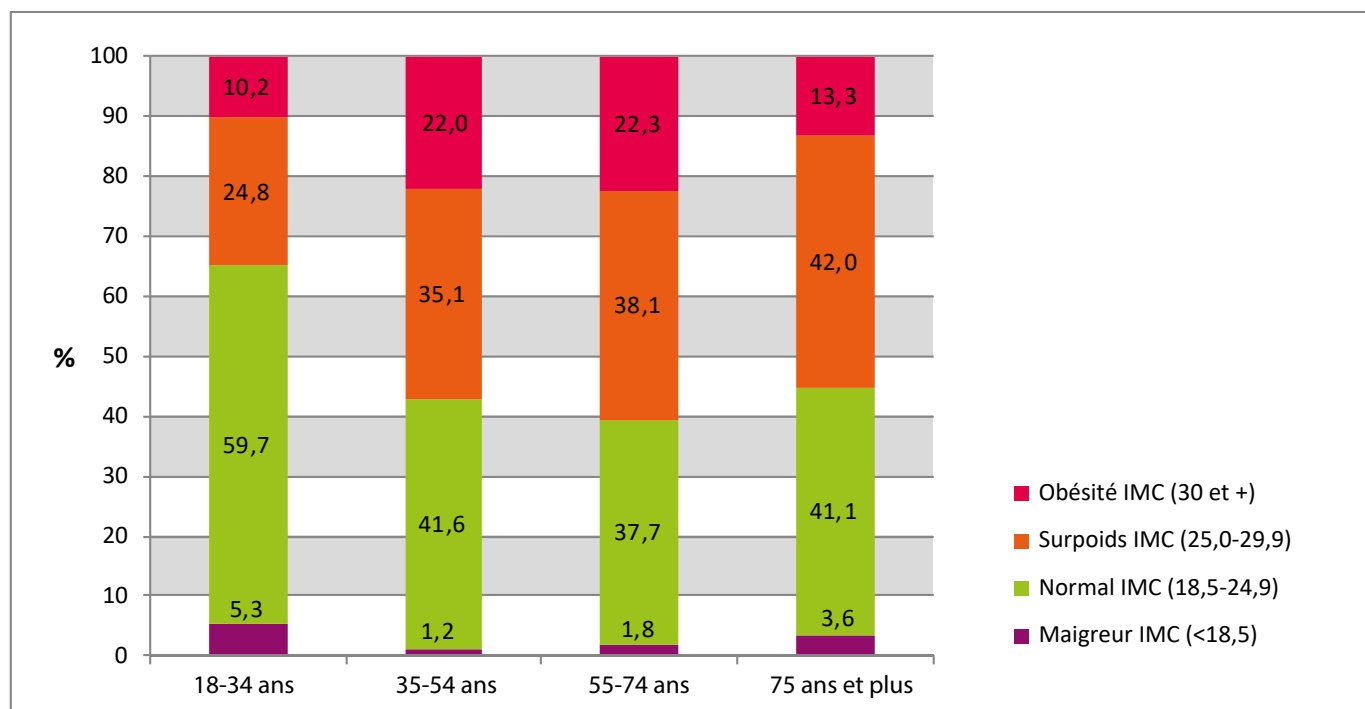
Quel que soit le niveau territorial, la part de personnes en surpoids dans la population est plus importante chez les hommes que chez les femmes. À l'inverse, les situations de corpulence normale ou de maigreur sont plus importantes chez les femmes.

Entre 2013 et 2018, en province de Liège, on constate une diminution de l'obésité pour les hommes comme pour les femmes. La proportion d'hommes présentant un IMC supérieur à 30 est passée de 17,6 % à 11,6 %. Quant à celle des femmes, elle est passée de 13,2 % à 12,5 %.

Par contre, au cours de cette même période (2013-2018), la proportion de femmes présentant un surpoids est passée de 28,9 % à 31,5 % tandis que celle des hommes est passée de 38,4 % à 36,9 %.

# FACTEURS DE SANTÉ

Figure 4.5. Répartition (en %) de la population (de 18 ans et plus), selon l'IMC, en fonction de l'âge, Wallonie, 2018



Source : Sciensano-HIS 2018

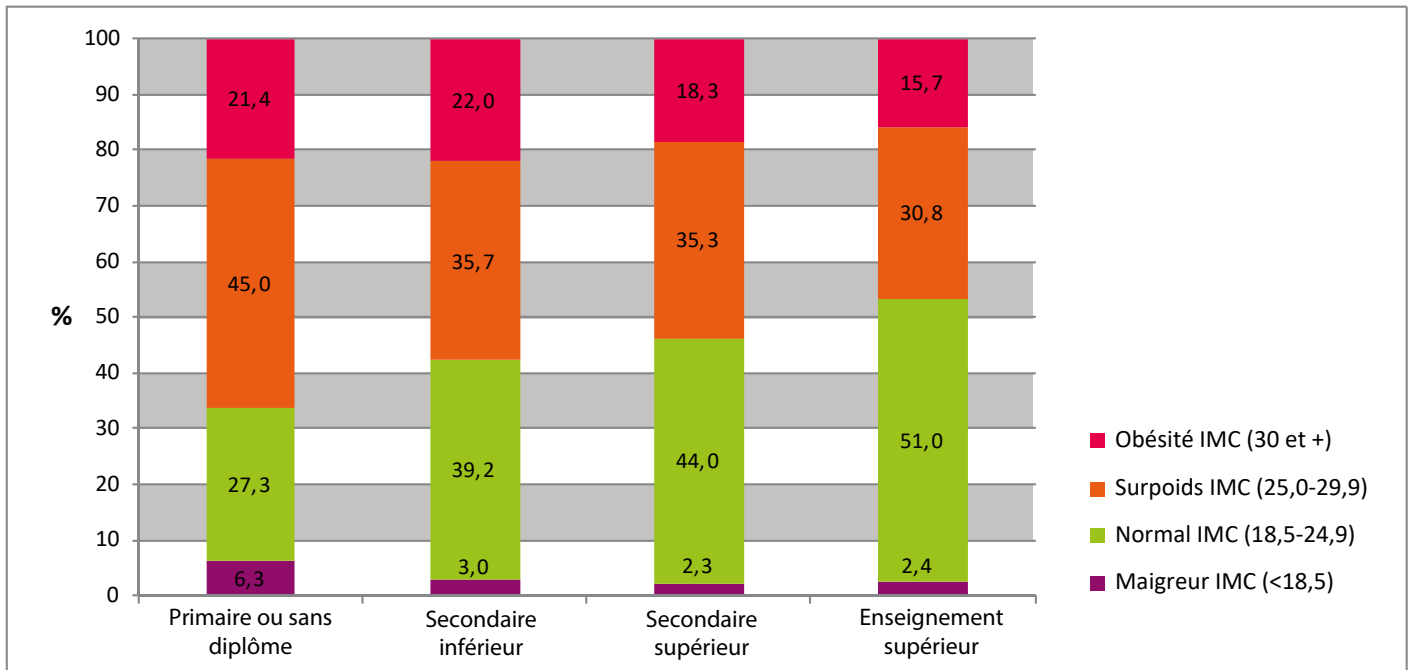
→ En Wallonie, le surpoids et l'obésité touchent majoritairement les personnes âgées de 55 à 74 ans (38,1 % de personnes en surpoids et 22,3 % de personnes obèses). Ces chiffres ont tendance à être similaires dans la catégorie des 35-54 ans, où les proportions de personnes en surpoids et en obésité ont augmenté depuis 2013.

Les personnes âgées de 75 ans et plus sont également concernées par ces chiffres relativement élevés puisque 42,0 % d'entre elles sont en surpoids et 13,3 % sont obèses. Enfin, concernant les jeunes de 18 à 34 ans, près de 60 % d'entre eux sont de corpulence normale.



# Chapitre 4 :

Figure 4.6. Répartition (en %) de la population (de 18 ans et plus), selon l'IMC, en fonction du niveau de diplôme, Wallonie, 2018



Source : Sciensano-HIS 2018

→ Il existe un lien entre le surpoids, l'obésité et le niveau d'instruction. En effet, plus celui-ci est faible, plus la proportion de personnes en excès de poids augmente. Parmi les personnes sans diplôme ou qui disposent seulement d'un diplôme de l'enseignement primaire, plus d'un cinquième sont obèses (21,4 %) et 45,0 % sont en surpoids. Plus le niveau de diplôme est élevé, plus ces proportions sont faibles. Ainsi, l'obésité concerne 15,7 % des personnes diplômées de l'enseignement supérieur tandis qu'elles sont 30,8 % à être en surpoids.

## 2.2. Corpulence des jeunes

Il n'existe pas de données relatives au statut pondéral des jeunes en province de Liège. Les Provinces de Namur et de Hainaut mènent des enquêtes sur leur territoire respectif et récoltent ainsi des données relatives à la santé des jeunes en particulier.

# FACTEURS DE SANTÉ

## 3. Sédentarité et activité physique

L'activité physique, définie comme « tout mouvement corporel produit par les muscles squelettiques qui requiert une dépense d'énergie », permet d'améliorer son état de santé et réduit le risque de maladies non transmissibles, telles que les maladies cardiaques, les accidents vasculaires cérébraux, le diabète et plusieurs cancers. Elle contribue également à prévenir l'hypertension, à maintenir un poids corporel sain et à améliorer la santé mentale, la qualité de vie et le bien-être. Toute activité physique est préférable à l'absence totale d'exercice [18].

Or, selon l'OMS, à l'échelle mondiale, plus d'un adulte sur quatre (28 %) n'était pas suffisamment actif en 2016. L'OMS précise que depuis 2001, il n'y a pas eu d'amélioration des niveaux mondiaux d'activités physiques. Par ailleurs, jusqu'à 5 millions de décès par an pourraient être évités si la population mondiale était plus active.

Cette sédentarité importante et observée à l'échelon mondial est due à nos modes de vie de plus en plus sédentaires, avec le recours aux transports motorisés et l'utilisation accrue des écrans dans le cadre du travail, de l'éducation et des loisirs [19].

### 3.1. Sédentarité et activité physique chez l'adulte

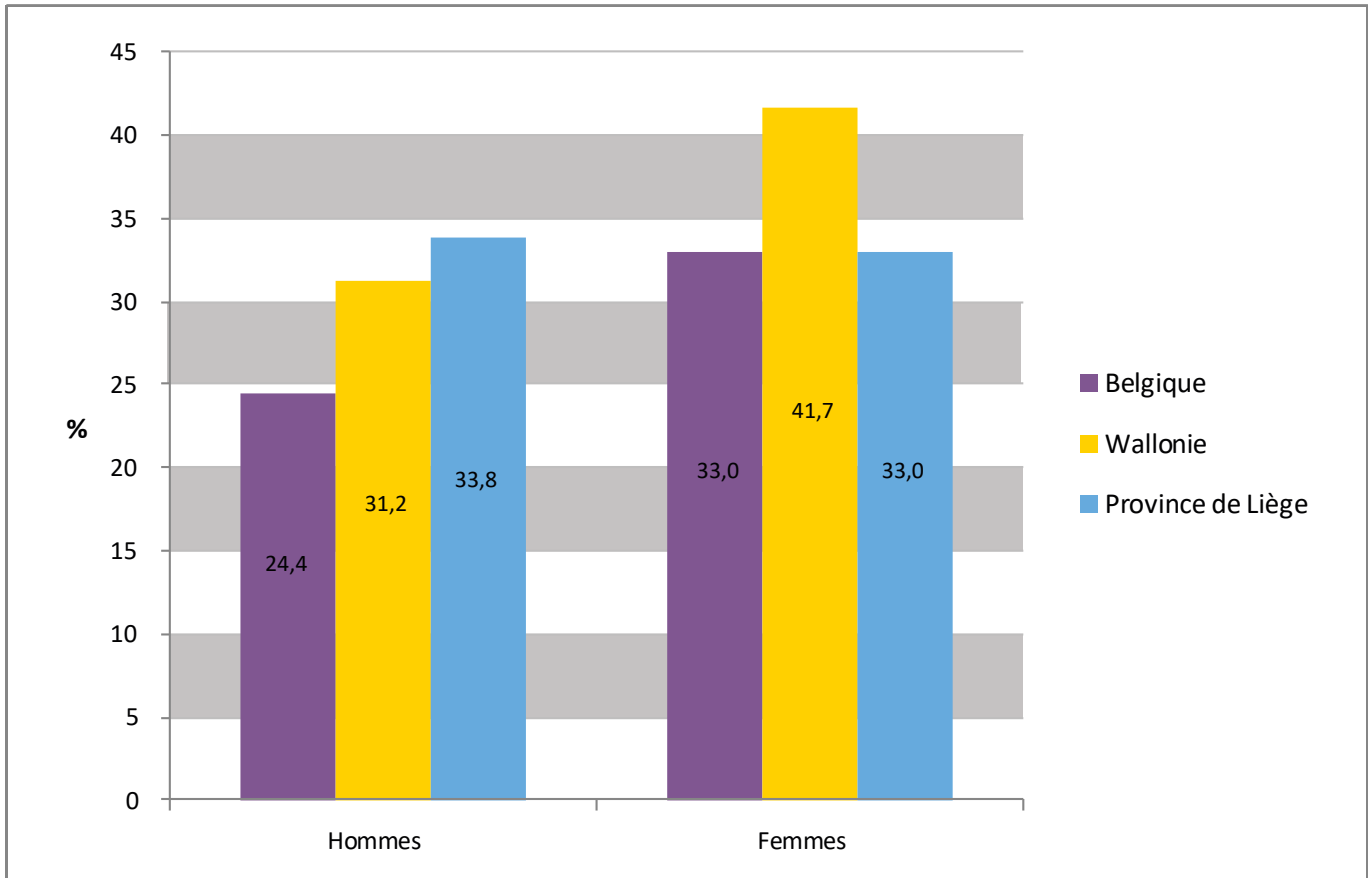
Dans le questionnaire utilisé dans l'enquête santé, la sédentarité ou le comportement sédentaire est défini comme un ensemble d'activités en état de veille dont la consommation d'énergie est inférieure ou égale à 1,5 MET<sup>2</sup>. Ainsi, les personnes considérées comme sédentaires sont celles qui ont répondu « lecture, TV ou autre activité sédentaire » à la question « Quelle proposition caractérise le mieux vos activités de loisirs au cours de l'année qui vient de s'écouler ? » [20].

<sup>2</sup> Metabolic Equivalent of Task (équivalent métabolique, qui est le rapport de la dépense énergétique liée à l'activité physique sur le métabolisme de base). Le MET mesure donc l'intensité de l'activité physique. En dessous de 2 MET, on parlera d'activités sédentaires.



## Chapitre 4 :

Figure 4.7. Proportion (en %) de personnes (de 15 ans et plus) considérées comme sédentaires, selon le sexe, Belgique-Wallonie-province de Liège, 2018



Source : Sciensano-HIS 2018

→ La proportion d'hommes sédentaires en province de Liège est supérieure aux proportions belge et wallonne. La proportion de femmes sédentaires est identique à la proportion belge (33,0 %) et inférieure à la proportion wallonne.

En 2018, on constate une augmentation de la proportion de sédentaires quel que soit le territoire considéré. Une diminution avait été observée en 2013 mais en 2018 nous revenons à des valeurs proches de celles de 2008.

Au niveau de l'âge, globalement, plus celui-ci augmente, plus le manque d'activité physique augmente également. En province de Liège, la proportion de personnes sédentaires diminue entre 65 et 74 ans pour augmenter ensuite à partir de 75 ans.

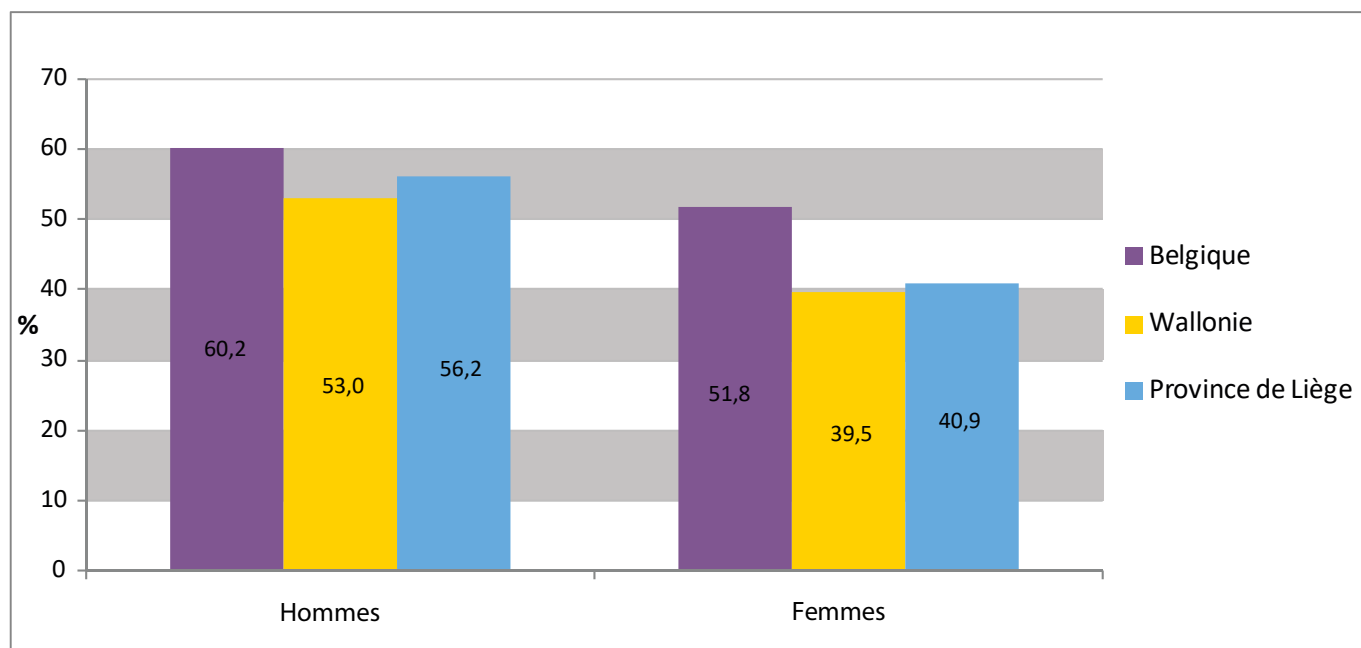
De manière générale, quel que soit le territoire considéré, on observe un gradient entre le niveau d'instruction et la proportion de la population qui court un risque en matière de santé en raison du manque d'activités physiques et de loisirs.

En effet, en province de Liège, ce pourcentage est plus élevé chez les personnes sans diplôme ou avec un diplôme de l'enseignement primaire (67,6 %) ou chez les personnes avec un diplôme du secondaire inférieur (42,1 %) par rapport aux personnes ayant un diplôme de secondaire supérieur (40,6 %) ou de l'enseignement supérieur (20,6 %).



# FACTEURS DE SANTÉ

Figure 4.8. Proportion (en %) de personnes (de 18 ans et plus) qui passe au moins 150 minutes par semaine à pratiquer des activités physiques d'intensité au minimum modérée et/ou qui fait des activités qui demandent au moins un effort physique modéré au travail, selon le sexe, Belgique-Wallonie-province de Liège, 2018



Source : Sciensano-HIS 2018

→ En province de Liège, en 2018, 48,0 % de la population de 18 ans et plus déclarent consacrer au moins 150 minutes par semaine à des activités physiques au moins modérées (non liées au travail) ou occuper un travail qui demande au moins un effort physique modéré. Cette proportion est nettement plus élevée chez les hommes (56,2 %) que chez les femmes (40,9 %). Par ailleurs, les proportions en province de Liège sont plus élevées qu'en Wallonie mais moins importantes qu'en Belgique.

## 3.2. Jeunes et activité physique

Il n'existe pas de données relatives à la pratique d'activités physiques des jeunes en province de Liège. Les Provinces de Namur et de Hainaut mènent des enquêtes sur leur territoire respectif et récoltent ainsi des données relatives à la santé des jeunes en particulier.



## 4. Alimentation

Tout comme l'activité physique, une alimentation saine aide à se protéger contre des maladies non transmissibles parmi lesquelles le diabète, les cardiopathies, les accidents vasculaires cérébraux et les cancers. Or, les habitudes alimentaires ont changé au cours des dernières années avec une consommation excessive d'aliments très caloriques, riches en graisses, en sucres libres ou en sel. Beaucoup de personnes ne consomment pas suffisamment de fruits, de légumes et de fibres alimentaires. Parmi les causes de ce phénomène, on retrouve notamment la production croissante d'aliments transformés, l'urbanisation rapide et l'évolution des modes de vie [21].

### 4.1. Consommation quotidienne de fruits et légumes chez les adultes

Les fruits et légumes étant des sources riches en vitamines, en minéraux et en fibres alimentaires, leur consommation contribue à la qualité de vie et est associée à une réduction des taux de mortalité. Les recommandations de l'OMS suggèrent de consommer plus de 400 grammes de fruits et légumes par jour pour améliorer la santé en général et réduire le risque de certaines maladies.

En Belgique, les recommandations nutritionnelles de 2019 du Conseil supérieur de la Santé conseillent une consommation de 250 grammes de fruits (en privilégiant les fruits frais) et de 300 grammes de légumes (frais ou préparés) [22].

Afin de permettre aux répondants de l'Enquête nationale de santé d'estimer au mieux la quantité de fruits et légumes consommés, celle-ci est exprimée en portions.

Une portion de fruits correspond à :

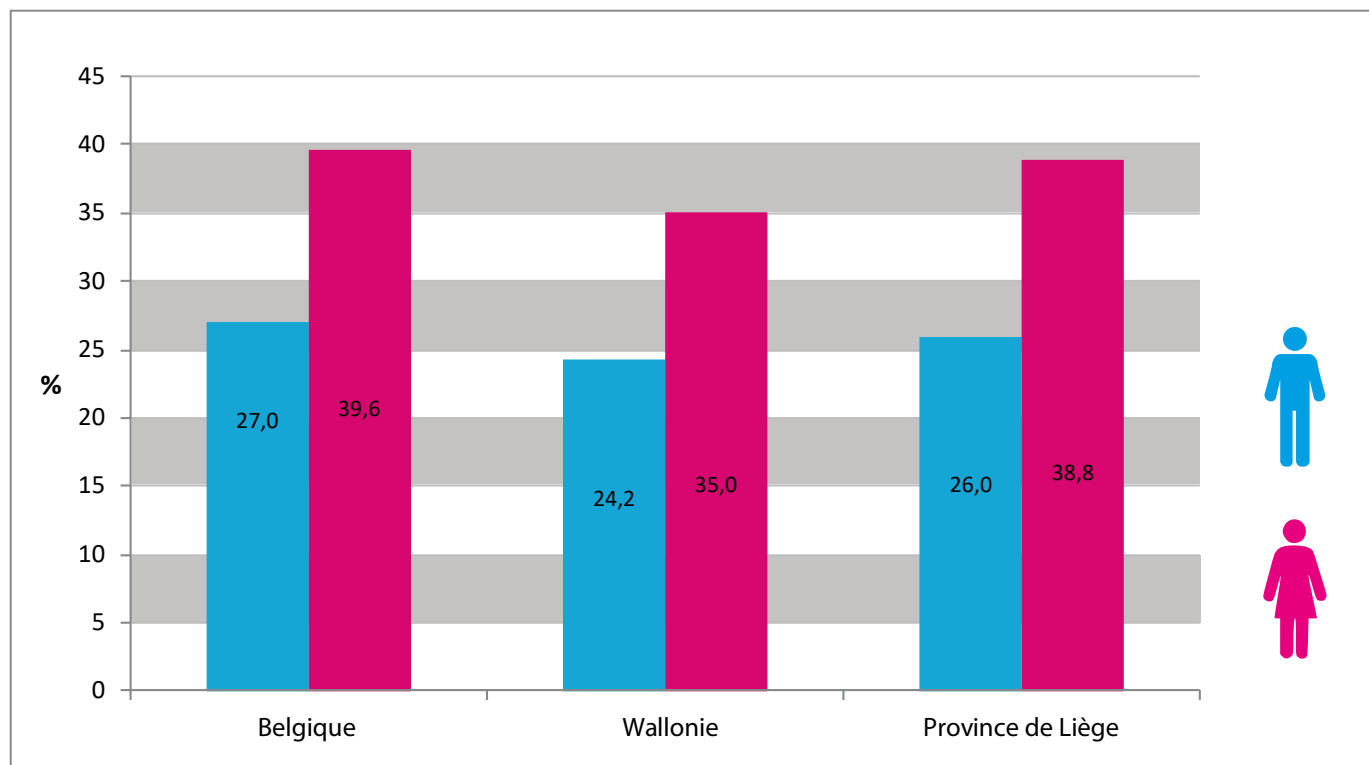
- un fruit de taille moyenne tel que : 1 pomme, 1 banane, 1 poire, 1 orange ou 1 nectarine... ;
- un certain nombre de fruits de petites tailles tel que : 2 prunes, 2 mandarines, 3 abricots, 2 kiwis, 7 fraises, une poignée (environ 14) de cerises, 6 litchis, une poignée de myrtilles... ;
- un morceau de fruit de grande taille tel que : ½ pamplemousse, ½ mangue, ½ avocat, une bonne tranche de papaye, de melon, ou d'ananas... ;
- 3 cuillères à soupe de salade de fruits frais.

Une portion de légumes correspond à :

- légumes verts : 2 bouquets de brocolis, 8 fleurons de chou-fleur, 4 cuillères à soupe de choux, épinards, légumes printaniers ou haricots verts... ;
- légumes cuits : 3 cuillères à soupe de légumes cuisinés (cuits à la vapeur, bouillis, au micro-ondes), comme des courgettes, des carottes, des choux de Bruxelles... ;
- salades de légumes : 3 bâtons de céleri, 1 tronçon de 10 cm de concombre, 1 tomate de taille moyenne, 7 tomates-cerises ;
- légumes secs ou haricots : 3 cuillères à soupe de haricots rouges ou blancs, de haricots beurre, de lentilles ou de pois chiches [20].

# FACTEURS DE SANTÉ

Figure 4.9. Proportion (en %) de personnes (de 15 ans et plus) déclarant consommer quotidiennement au moins deux portions de fruits, selon le sexe, Belgique-Wallonie-province de Liège, 2018



Source : Sciensano-HIS 2018

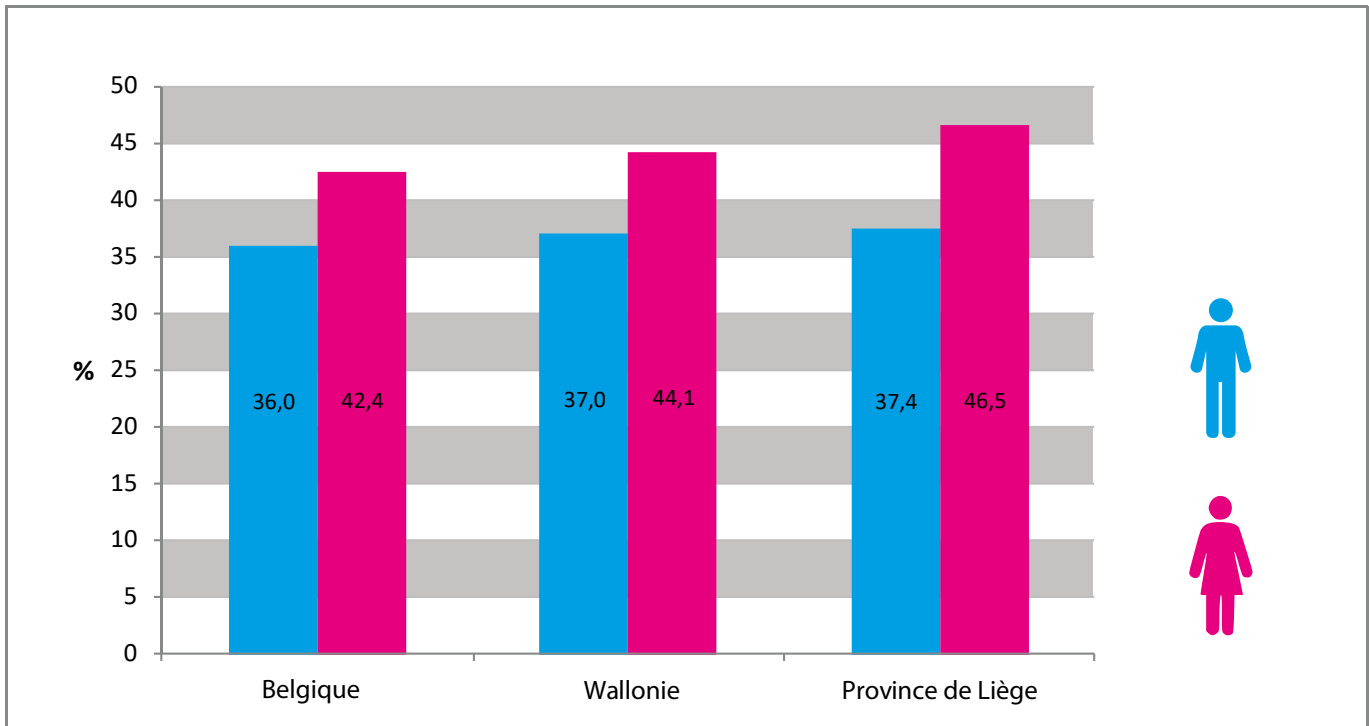
→ En province de Liège, un peu moins d'un tiers de la population âgée de 15 ans et plus (32,7 %) déclare consommer au moins deux portions de fruits par jour. On n'observe pas de différence statistiquement significative avec la Wallonie et la Belgique.

Quel que soit le territoire observé, le pourcentage des femmes est plus élevé que celui des hommes. Cette différence est statistiquement significative en Wallonie et en Belgique mais ne l'est pas en province de Liège.



## Chapitre 4 :

Figure 4.10. Proportion (en %) de personnes (de 15 ans et plus) déclarant consommer quotidiennement au moins deux portions de légumes, selon le sexe, Belgique-Wallonie-province de Liège, 2018



Source : Sciensano-HIS 2018

→ De manière générale, la consommation quotidienne de légumes est plus fréquente que celle des fruits. En province de Liège, quatre personnes sur dix déclarent consommer quotidiennement au moins deux portions de légumes (42,2 %). On n'observe pas de différence significative avec la Wallonie (40,7 %) et la Belgique (39,3 %).

Comme pour la consommation de fruits, les femmes se déclarent plus nombreuses à consommer au moins deux portions de légumes chaque jour. Cette différence est statistiquement significative en Belgique et en Wallonie mais ne l'est pas en province de Liège.

### 4.2. Consommation quotidienne de fruits et légumes chez les jeunes

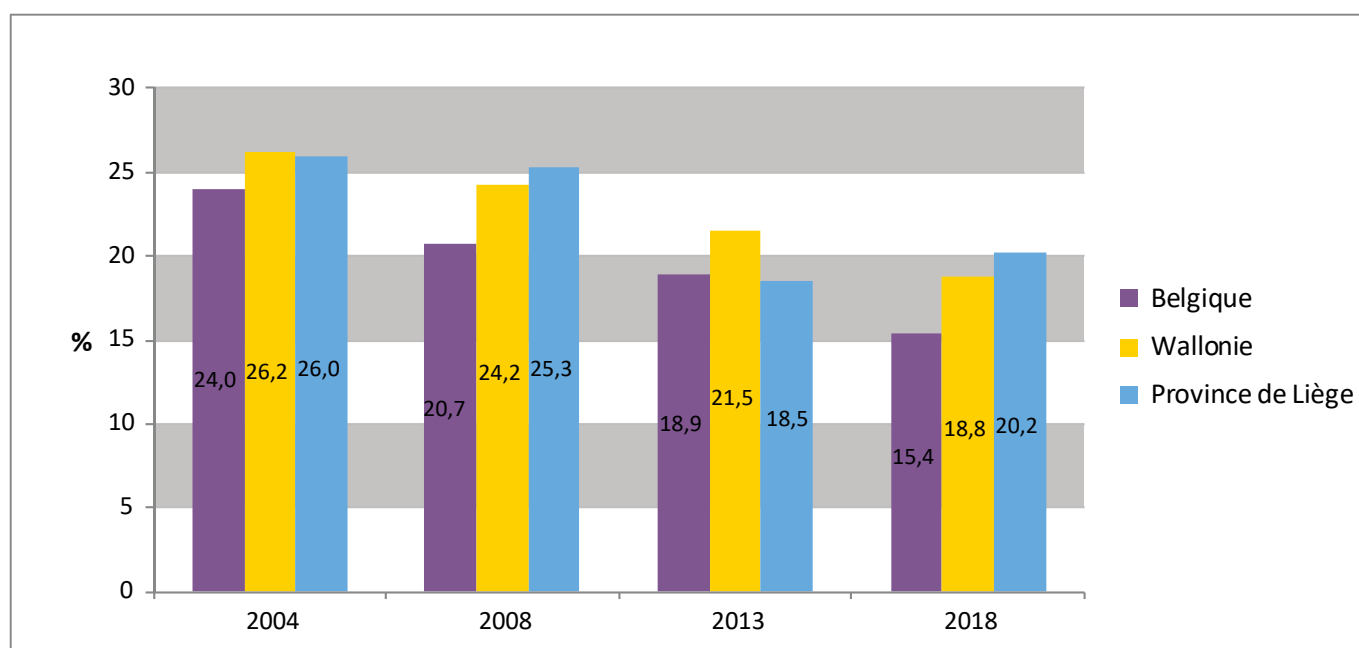
Il n'existe pas de données relatives à la consommation de fruits et légumes chez les jeunes en province de Liège. Les Provinces de Namur et de Hainaut mènent des enquêtes sur leur territoire respectif et récoltent ainsi des données relatives à la santé des jeunes en particulier.

## 5. Consommation de tabac

Le tabagisme est l'une des plus graves menaces ayant jamais pesé sur la santé publique mondiale. Chaque année, on estime à près de 8 millions le nombre de personnes mourant à cause du tabagisme. Plus de 7 millions de ces décès sont dus à la consommation directe de produits du tabac, tandis qu'environ 1,2 million résultent du tabagisme passif [23]. Parmi les nombreuses maladies dues au tabac, on retrouve les maladies cardiovasculaires et les cancers (voies aérodigestives supérieures, gorge, poumon...) [24].

### 5.1. Consommation quotidienne de tabac chez les adultes

Figure 4.11. Évolution de la proportion (en %) de personnes (de 15 ans et plus) déclarant être fumeurs quotidiens, Belgique-Wallonie-province de Liège, 2004-2018



Source : Sciensano-HIS 2018

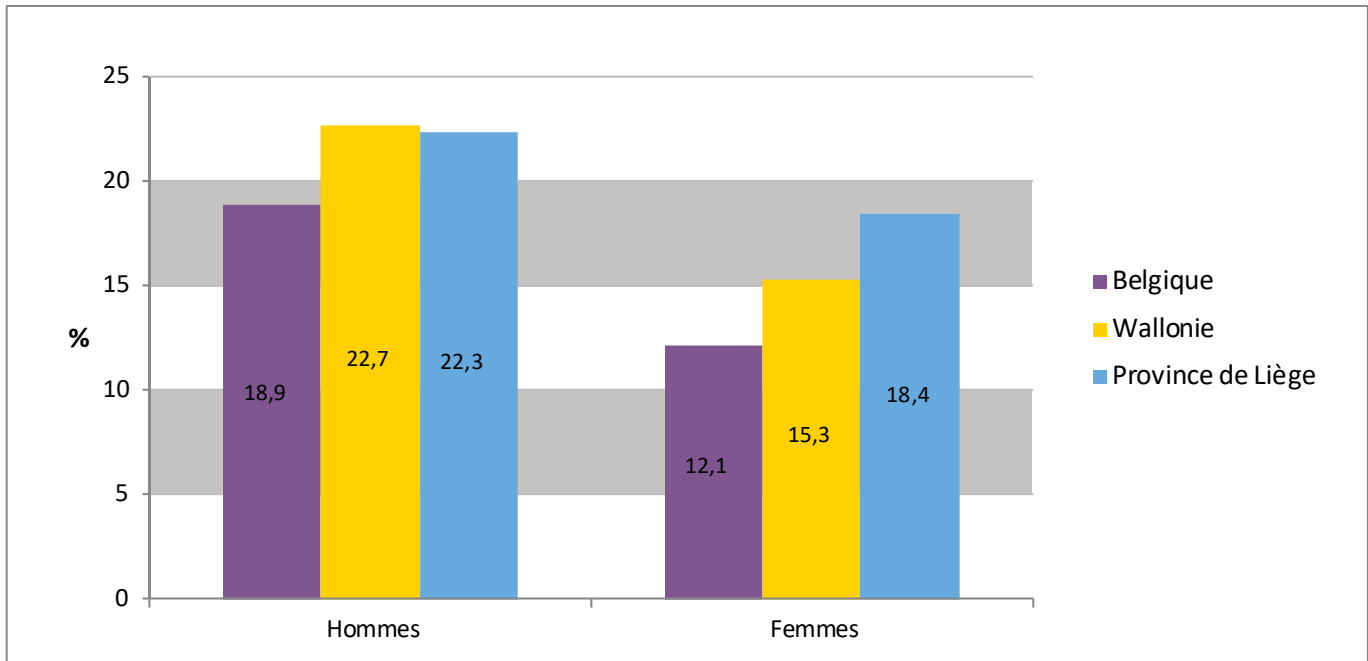
→ Globalement, quel que soit le territoire, on observe une diminution de la proportion de personnes déclarant fumer quotidiennement au fil du temps.

En 2004, en province de Liège, un peu plus d'un quart de la population (26,0 %) était fumeurs quotidiens. Cette proportion est restée stable en 2008 (25,3 %), pour ensuite diminuer en 2013 (18,5 %) et remonter à 20,2 % en 2018. Néanmoins, il n'y a pas de différence statistiquement significative entre les années. Pour la Belgique, la diminution est plus nette au fur et à mesure des années, avec des diminutions statistiquement significatives sauf entre 2008 et 2013.



## Chapitre 4 :

Figure 4.12. Proportion (en %) de personnes (de 15 ans et plus) déclarant être fumeurs quotidiens, selon le sexe, Belgique-Wallonie-province de Liège, 2018



Source : Sciensano-HIS 2018

→ Quel que soit le territoire considéré, les hommes sont proportionnellement plus nombreux à déclarer fumer quotidiennement. Cette différence est statistiquement significative pour la Belgique et la Wallonie, mais pas pour la province de Liège. Au sein de celle-ci, plus d'un homme sur cinq (22,3 %) est fumeur tandis que moins d'une femme sur cinq (18,4 %) est fumeuse.

### 5.2. Tabagisme chez les jeunes

Il n'existe pas de données relatives à la consommation de tabac chez les jeunes en province de Liège. Les Provinces de Namur et de Hainaut mènent des enquêtes sur leur territoire respectif et récoltent ainsi des données relatives à la santé des jeunes en particulier.

## 6. Consommation d'alcool

La consommation de boissons alcoolisées est un phénomène courant lors de réunions amicales ou mondaines. La consommation d'alcool n'en risque pas moins d'entraîner des conséquences sanitaires et sociales néfastes car elle engendre ivresse, intoxication et accoutumance [25].

Selon l'OMS, l'abus d'alcool a entraîné en 2016 plus de trois millions de décès, soit un décès sur 20. Plus de trois-quarts de ces décès concernaient des hommes. L'abus d'alcool représente plus de 5 % de la charge de morbidité au niveau mondial [26].

Sa consommation est responsable de très nombreuses maladies et est un facteur de risque d'apparition de problèmes de santé tels que les troubles mentaux et comportementaux, y compris la dépendance à l'égard de l'alcool. Elle entraîne des maladies non transmissibles majeures telles que la cirrhose du foie, certains cancers et des maladies cardiovasculaires ainsi que des traumatismes résultant d'actes de violence et d'accidents de la circulation [27].

### 6.1. Consommation d'alcool chez les adultes

Bien qu'elle fasse partie de nos habitudes culturelles, la consommation d'alcool est non seulement nocive pour la santé, mais a des conséquences sur l'entourage familial, social, professionnel et entraîne également des répercussions économiques sur l'ensemble de la société. En 2018, on estime qu'en Belgique, l'alcool est responsable de 5 % des décès [20].

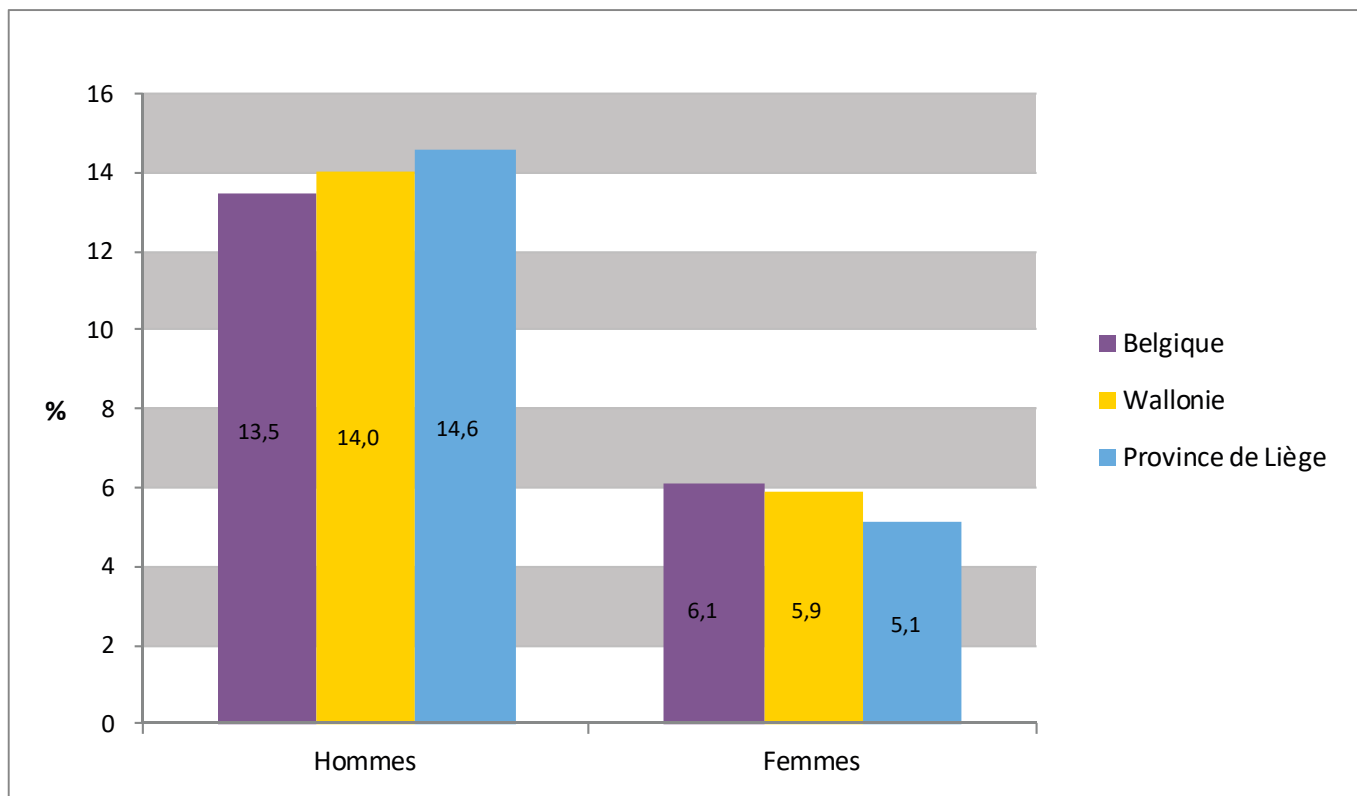
Selon la dernière enquête de santé par interview, près de huit habitants sur dix (78,1 %) en province de Liège déclaraient avoir consommé de l'alcool au cours des 12 derniers mois. C'est une proportion un peu plus élevée qu'en Wallonie (76,2 %) et qu'en Belgique (76,6 %).



# Chapitre 4 :

## 6.1.1. Consommation quotidienne

Figure 4.13. Proportion (en %) de personnes (de 15 ans et plus) ayant déclaré consommer chaque jour de l'alcool, Belgique-Wallonie-province de Liège, 2018



Source : Sciensano-HIS 2018

→ Les hommes sont plus nombreux à déclarer consommer de l'alcool quotidiennement par rapport aux femmes. En province de Liège, 14,6 % des hommes sont concernés contre 5,1 % des femmes. La proportion des hommes en province de Liège est plus élevée que celles des hommes belges et wallons.

Notons qu'en termes d'évolution par rapport à 2013, la proportion de consommateurs quotidiens a diminué de façon significative en Belgique et en Wallonie tant pour les hommes que pour les femmes. Une diminution non significative est observée pour les hommes et les femmes de la province de Liège.

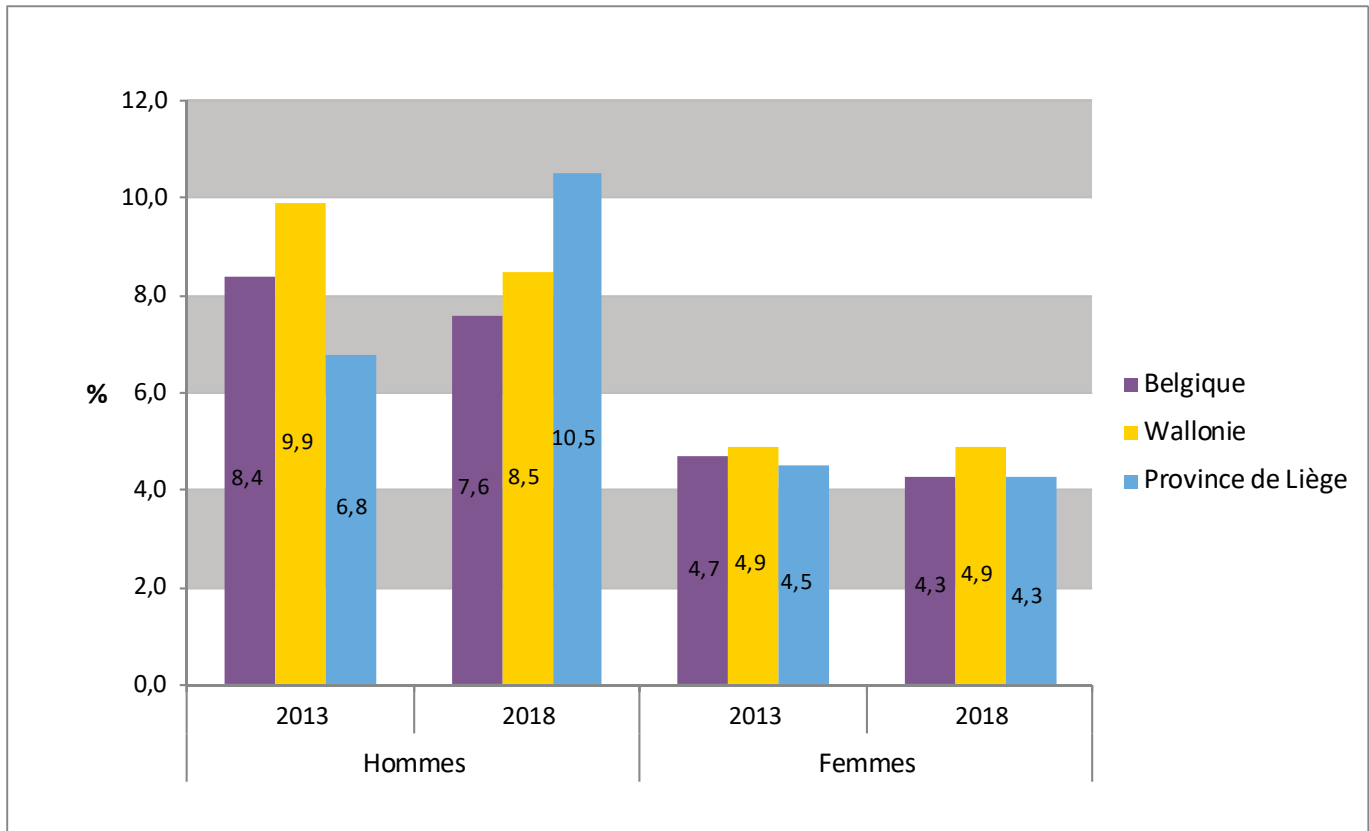


# FACTEURS DE SANTÉ

## 6.1.2. Surconsommation

La surconsommation d'alcool correspond à une consommation hebdomadaire de plus de 14 boissons alcoolisées par semaine pour les femmes et plus de 21 boissons alcoolisées par semaine pour les hommes [20].

Figure 4.14. Évolution (en %) de la proportion de surconsommateurs (de 15 ans et plus) d'alcool (14 verres et plus chez les femmes, 21 verres et plus chez les hommes par semaine), selon le sexe, Belgique-Wallonie-province de Liège, 2013-2018



Source : Sciensano-HIS 2018

→ En 2018, la surconsommation d'alcool concerne 10,5 % des hommes et 4,3 % des femmes en province de Liège. Comparativement aux proportions wallonne et belge, les différences ne sont pas significatives.

Par rapport à 2013, on observe une augmentation de la proportion de surconsommateurs chez les hommes et une diminution chez les femmes. Ces différences ne sont néanmoins pas statistiquement significatives.



## Chapitre 4 :

L'hyper-alcoolisation se définit comme la consommation de 6 verres d'alcool ou plus – soit 60 g d'alcool pur – en une occasion au moins une fois par semaine [20].

Tableau 4.12. Proportion (en %) de personnes (de 15 ans et plus) déclarant consommer 6 verres ou plus d'alcool en une seule occasion (hyper-alcoolisation) au moins une fois par semaine, selon le sexe, Belgique-Wallonie-province de Liège, 2018

	Hommes (%)	Femmes (%)
Belgique	11,5	3,9
Wallonie	11,2	4,1
Province de Liège	15,0	3,4

Source : Sciensano-HIS 2018

→ En province de Liège, 15,0 % des hommes et 3,4 % des femmes déclarent consommer au moins 6 verres d'alcool en une seule occasion, au moins une fois par semaine. Ces proportions ne sont statistiquement pas différentes de celles observées en Wallonie et en Belgique.

### 6.2. Consommation d'alcool chez les jeunes

Il n'existe pas de données relatives à la consommation d'alcool chez les jeunes en province de Liège. Les Provinces de Namur et de Hainaut mènent des enquêtes sur leur territoire respectif et récoltent ainsi des données relatives à la santé des jeunes en particulier.

## 7. Bibliographie

1. Les cahiers du développement durable. *Qu'est-ce que la santé et quelles sont les interactions avec l'environnement ?* 2021. Consultable sur : <http://les.cahiers-developpement-durable.be/vivre/10-sante-et-environnement-definitions/>
2. Sciensano. *Facteurs de risque liés au mode de vie*. Sciensano ; 2021. Consultable sur : <https://www.sciensano.be/fr/sujets-sante/facteurs-de-risque-lies-au-mode-de-vie#comment-le-mode-de-vie-et-les-comportements-influencent-ils-la-sant->
3. Organisation mondiale de la Santé. *Déterminants sociaux de la santé. Principaux concepts relatifs aux déterminants sociaux de la santé*. OMS ; 2021. Consultable sur : [https://www.who.int/social\\_determinants/thecommission/finalreport/key\\_concepts/fr/](https://www.who.int/social_determinants/thecommission/finalreport/key_concepts/fr/)
4. Cellule Observation de la santé, du social et du logement de la Province de Namur. *Tableau de bord de la santé en province de Namur 2016*. Province de Namur ; 2016.
5. Service public fédéral - Direction générale Statistique. *Revenus fiscaux*. STATBEL ; 2019. Consultable sur : <https://statbel.fgov.be/fr/themes/menages/revenus-fiscaux>
6. European Commission. *Employment and Social Developments in Europe. Leaving no one behind and striving for more : fairness and solidarity in the European social market economy*. Luxembourg ; 2020.
7. Conseil supérieur de l'emploi. *État des lieux du marché du travail en Belgique et dans les régions*. CSE ; Juin 2018. Consultable sur : [https://cse.belgique.be/sites/default/files/content/download/files/cse\\_rapport\\_juin\\_2018.pdf](https://cse.belgique.be/sites/default/files/content/download/files/cse_rapport_juin_2018.pdf)
8. Conseil supérieur de l'emploi. *État des lieux du marché du travail en Belgique et dans les régions dans le contexte du COVID-19*. CSE ; Juillet 2020. Consultable sur : [https://cse.belgique.be/sites/default/files/content/download/files/cse\\_2020\\_etat\\_des\\_lieux\\_covid-19\\_0.pdf](https://cse.belgique.be/sites/default/files/content/download/files/cse_2020_etat_des_lieux_covid-19_0.pdf)
9. SPP Intégration sociale – *Le revenu d'intégration*. SPP Intégration Sociale ; 2020. Consultable sur : <https://www.mi-is.be/fr/lequivalent-du-revenu-dintegration-sociale>
10. SPF Sécurité sociale – Direction générale Personnes handicapées. *L'allocation aux personnes handicapées*. SPF Sécurité sociale ; 2020. Consultable sur : <https://handicap.belgium.be/fr/>
11. Service fédéral des Pensions – *La garantie de revenus aux personnes âgées (GRAPA)*. SPF Pensions ; 2020. Consultable sur : <https://www.sfpd.fgov.be/fr/droit-a-la-pension/grapa>
12. Jeanmart C. *Crédit et surendettement : retour sur l'année 2019*. Observatoire du Crédit et de l'Endettement : Marchienne-au-Pont ; Février 2020.
13. Étude du Centre Jean Gol. *Les familles monoparentales : un défi de société à relever*. CJG ; 2018. Consultable sur : <https://www.cjg.be/wp-content/uploads/2020/02/CJG-Etude-Famille-monoparentale.pdf>
14. Berger A. *Famille monoparentale : attention pauvreté*. Réseau Financité ; Décembre 2019. Consultable sur : [https://www.financite.be/sites/default/files/references/files/analyse\\_monoparentalite\\_-\\_ab.docx.pdf](https://www.financite.be/sites/default/files/references/files/analyse_monoparentalite_-_ab.docx.pdf)
15. Revue du Conseil économique et social de Wallonie. *Le logement public en Wallonie : diagnostic et perspectives*. CESW ; Octobre 2018. Trimestriel n°139. Consultable sur : [https://www.cesewallonie.be/sites/default/files/uploads/publications/pdf/W139\\_web.pdf](https://www.cesewallonie.be/sites/default/files/uploads/publications/pdf/W139_web.pdf)



## Chapitre 4

16. Institut wallon de l'évaluation, de la prospective et de la statistique. *Logements publics déclarés par la commune*. Méta-données. Iweps ; Janvier 2020.
17. Organisation mondiale de la Santé. *Obésité et surpoids, principaux repères*. OMS ; 20 août 2020.  
Consultable sur : <https://www.who.int/fr/news-room/fact-sheets/detail/obesity-and-overweight>
18. Organisation mondiale de la Santé. *Stratégie mondiale pour l'alimentation, l'exercice physique et la santé*. OMS ; 17 avril 2004.  
Consultable sur : [https://apps.who.int/iris/bitstream/handle/10665/20737/A57\\_9-fr.pdf?sequence=1&isAllowed=y](https://apps.who.int/iris/bitstream/handle/10665/20737/A57_9-fr.pdf?sequence=1&isAllowed=y)
19. Organisation mondiale de la Santé. *Activité physique, principaux repères*. OMS ; 26 novembre 2020.  
Consultable sur : <https://www.who.int/fr/news-room/fact-sheets/detail/physical-activity>
20. Gisle L, Drieskens S, Charafeddine R, Demarest S, Braekman E, Nguyen D, Van der Heyden J, Berete F, Hermans L, Taf-foreau J. *Enquête de santé 2018 : Style de vie. Résumé des résultats*. Bruxelles, Belgique : Sciensano. Numéro de dépôt : D/2019/14.440/61.
21. Organisation mondiale de la Santé. *Alimentation saine, principaux repères*. OMS ; 23 octobre 2018.  
Consultable sur : <https://www.who.int/fr/news-room/fact-sheets/detail/healthy-diet>
22. Conseil Supérieur de la Santé. *Recommandations alimentaires pour la population belge adulte-2019*. CSS n°9284 ; Juin 2019.
23. Organisation mondiale de la Santé. *Tabac, principaux repères*. OMS ; 27 mai 2020.  
Consultable sur : <https://www.who.int/fr/news-room/fact-sheets/detail/tobacco>
24. Organisation mondiale de la Santé. *Le tabac et le corps humain*. OMS ; 2019.  
Consultable sur : <https://apps.who.int/iris/bitstream/handle/10665/324849/WHO-NMH-PND-19.1-fre.pdf?sequence=1&isAllowed=y>
25. Organisation mondiale de la Santé. *Consommation d'alcool. Thèmes de santé*. OMS ; 21 septembre 2018.  
Consultable sur : [https://www.who.int/topics/alcohol\\_drinking/fr/](https://www.who.int/topics/alcohol_drinking/fr/)
26. Organisation mondiale de la Santé. *L'abus d'alcool tue chaque année plus de 3 millions de personnes*. OMS ; Communiqué de presse 21 septembre 2018.  
Consultable sur : <https://www.who.int/fr/news/item/21-09-2018-harmful-use-of-alcohol-kills-more-than-3-million-people-each-year--most-of-them-men#:~:text=millions%20de%20personnes-,L'abus%20d'alcool%20tue%20chaque%20ann%C3%A9e%20plus,de%203%20millions%20de%20personnes&text=Selon%20un%20rapport%20publi%C3%A9%20aujourd,ces%20d%C3%A9c%C3%A8s%20concernaient%20des%20hommes>
27. Organisation mondiale de la Santé. *Consommation d'alcool, principaux repères*. OMS ; 21 septembre 2018.  
Consultable sur : <https://www.who.int/fr/news-room/fact-sheets/detail/alcohol>